

Transrural

initiatives

n°476 / septembre-octobre 2019 / 10 euros



• RÉFLÉCHIR COLLECTIVEMENT À L'AVENIR
DU DERNIER TERRAIN CONSTRUCTIBLE

• FACE À LA CRISE CLIMATIQUE, IL Y A UNE URGENCE À MOBILISER

• FAUT-IL S'ADAPTER ?

Dossier

**POUR UNE NOUVELLE APPROCHE DE LA TRANSMISSION
EN AGRICULTURE**

Transrural initiatives

est publiée par l'Adir, association d'édition de :



Le réseau des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (Civam), ce sont plus de 200 associations qui défendent depuis plus d'un demi siècle des enjeux tels que la préservation de l'environnement, l'offre d'aliments de qualité, l'élaboration d'un autre modèle énergétique, la promotion d'une agriculture durable, le maintien d'un monde rural facteur de cohésion sociale.



Lieu de rencontres, d'échanges et vecteur d'intégration socio-économique, le Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC), propose aux jeunes de treize à trente ans vivant à la campagne ou qui l'envisagent, de s'engager avec d'autres pour l'amélioration de la qualité de vie, de leur environnement et de la société qui les entoure par l'action, la réflexion, la recherche de sens et la formation.



Le Réseau d'expérimentation et de liaison des initiatives en espace rural (Relier) considère qu'il est nécessaire de soutenir le développement d'autres activités à la campagne et, face aux interrogations de notre société, qu'il est urgent de leur donner un sens : s'installer à la campagne, monter une entreprise rurale, c'est d'abord faire le choix d'un mode de vie. Depuis 1984, l'association d'éducation populaire Relier contribue à créer et animer des lieux d'échange et de mise en lien des personnes qui font le choix de s'installer et vivre en milieu rural (www.reseau-relier.org).



Le centre de ressources sur les pratiques et les métiers du développement local Cap Rural a pour vocation de promouvoir le développement des territoires ruraux et périurbains de Rhône-Alpes. Depuis 1996, Cap Rural porte le projet d'espaces ruraux vivants aux fonctions diversifiées (productive, résidentielle, touristique et nature), composés par une mixité de populations et d'activités, et mettant en oeuvre de réelles dynamiques économiques, sociales et environnementales, dans le cadre de relations équitables avec les espaces urbains (www.caprural.org).



Le Réseau des Créfad est une coordination d'associations se reconnaissant dans des valeurs communes en référence au Manifeste de Peuple et Culture comme l'éducation populaire, la laïcité, la lutte contre les inégalités, injustices, ou encore dans l'entraînement mental. Ses membres travaillent les thèmes de l'accompagnement, de l'habiter, de la vitalité des territoires ruraux, de la jeunesse, de l'interculturel, du rapport à la lecture et à l'écriture. Ils œuvrent ensemble pour se renforcer, s'inspirer et se soutenir mutuellement, construire du neuf (www.reseaucrefad.org).

Directeur de publication : Raphaël Jourjon - **Équipe de rédaction permanente :** Hélène Bustos, Fabrice Bugnot - **Ont participé à ce numéro :** Pascale Arroyo, Isabelle Barnier, Maxime Bergonso, Hugues Boiteux, Pauline Bureau, Michel Carré, Benoît Chaboud-Mollard, David Chomentovski, Rémi de Montaigne, Samuel Dugas, Emma Izquierdo, Raphaël Jourjon, Jean-Marie Perrinel, Paul Renault, Catherine Rouvière et Juliette Théniaut.

Notes de lecture et revue de presse : Alain Chanard



Maquette : Catherine Boé
Impression : Evoluprint, Bruguère
Administration / Rédaction :
58 rue Regnault - 75 013 Paris
Tél. 01 48 74 52 88

Site internet : www.transruralinitiatives.org
Mail : transrural@globenet.org

CRÉDIT PHOTO DE LA COUVERTURE : Freddy Le Saux
ET DE LA COUVERTURE DU DOSSIER : Ardear Limousin

Reproduction autorisée sous réserve de demande
— n°CPPAP : 0620G86792 — ISSN : 1165-6166 —
Dépôt légal : octobre 2019.

vivre ensemble

Politique

4 Les difficultés des élus d'opposition

Société

6 Rentrée des classes :
sortir de la communication
7 Au détour du Tour 2019

Initiatives

8 Réfléchir collectivement à l'avenir
du dernier terrain constructible

Associations

10 Écrire son histoire...
L'exemple de Solidarité Paysans

Agriculture

11 Au nom de la terre :
comment en parler



un autre développement

Société

15 Faire monde commun,
un vaste et vivifiant programme

Écologie

16 Retour de bâton pour La Bascule

Environnement

18 Lubrizol : flou et inquiétudes
pour les paysans

Mobilisation

18 « Tout le monde déteste Amazon »

ménager les ressources

Société

12 Face à la crise climatique, il y a une
urgence à mobiliser

Agriculture

13 Sivens : une nouvelle étude pour
évaluer les besoins en eau

Énergie

14 Créer des circuits courts de l'énergie



Quatrième de couverture

Cette photographie de Philippe Graton, prise à la Ferme de Bellevue, sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes en février 2018, est à retrouver avec quatre-vingts autres dans les *Carnets de la ZAD* que le photographe vient de publier aux Éditions Filigranes. De 2014 à 2019, ce dernier a parcouru la ZAD de l'intérieur, photographiant au moyen-format argentique cet univers et la vie quotidienne. Cet engagement dans la durée donne aujourd'hui une restitution unique et historique de cette expérience. Les (très belles) photographies de Philippe Graton sont accompagnées d'une retranscription des notes de terrain de l'auteur, à suivre comme une aventure. On pourra aussi les voir du 28 septembre 2019 au 19 janvier 2020 au Musée de la photographie à Charleroi en Belgique. Plus d'infos sur le livre : www.filigranes.com/livre/carnets-de-la-zad.

(Ré)abonnez-vous à *Transrural initiatives*
sur la boutique en ligne de la revue

Agriculture

- 20 Faut-il interdire aux vaches de manger des pissenlits ?
- 21 Des modèles rémunérateurs pour le lait de montagne

Idées

- 22 Faut-il s'adapter ?



découvrir

- 24 En revues
- 25 Au fil des lectures

DOSSIER

à XII

Pour une nouvelle approche de la transmission en agriculture

Le nombre d'actifs agricoles et d'exploitations baisse depuis des décennies. Près de la moitié des terres libérées chaque année partent à l'agrandissement et l'atrophie du monde paysan pose déjà des problèmes majeurs pour la vie des territoires ruraux, mais aussi pour la transition agricole.

Ce dossier, qui s'appuie en grande partie sur le travail de terrain mené par le collectif Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale (Inpact) propose un état des lieux des freins à la transmission agricole, une analyse critique des politiques en la matière et des pistes pour agir.



ADRIEN LIMOUSIN

Transex

Lecteur, lectrice, sans te connaître forcément - je me permets néanmoins de te tutoyer pour la forme -, à chaque ligne que j'ai pu écrire pendant dix années passées à la rédaction de *Transrural*, j'ai pensé à toi. Et j'ai invité maintes et maintes fois tou·tes mes camarades de rédaction à en faire de même. Nous sommes un journal et nous écrivons en premier lieu pour toi ! Nous, bénévoles et permanents de la rédaction, faisons en sorte d'être compréhensibles, nous cherchons à apporter de l'information, à souffler des inspirations, susciter des indignations, provoquer des réactions, à être dans une forme d'interaction par papier interposé. Quelque chose que l'on lit, qui a été écrit pour qu'on le sache, qui trotte dans la tête avant de passer à autre chose, qu'on pose sur la table du salon, dans des lieux d'aisance et auquel on repense... ou pas. Bref, l'expression d'une intention. Donc une dernière fois, je pense à toi en couchant ces quelques mots.

Ces derniers temps, je suis assez obsédée par la notion de transmission. Sûrement parce que je pars de l'Agence de diffusion et d'information rurales (Adir) en ayant des choses à transmettre, pour arriver ailleurs où j'en aurai à reprendre... Sûrement parce que l'équipe des deux permanents de l'association, cheville ouvrière de ses activités, va se renouveler. Beaucoup de questions se sont donc posées depuis quelques semaines : que faut-il transmettre ? Comment transmettre l'histoire de l'association et du journal sans se poser en gardien « d'une version vraie » et en laissant la porte ouverte aux évolutions ? Qu'en est-il des pratiques d'animation, d'écoute et de co-construction qui caractérisent notre activité à l'Adir ? Je pars avec la sensation qu'une transmission s'est effectuée au travers de notre travail opiniâtre et quotidien, sur le journal notamment, et lors des échanges entre les personnes réunies autour du projet de l'association, le tout agrémenté d'efforts réguliers de formalisation de certaines habitudes. Je pense beaucoup à la transmission aussi car c'est le thème de ce dossier d'automne qui s'appuie en grande partie sur un vaste travail de terrain mené ces dernières années par le collectif Inpact. Au-delà du rappel des enjeux d'une paysannerie nombreuse et d'activités agricoles ancrées dans les territoires et respectueuses du vivant, il propose un état des lieux des freins à la transmission, une analyse critique des politiques en la matière et des pistes pour agir.

En lien, je pense aussi pas mal à la transgression et je continue de penser comme transgressive l'action des membres de l'Adir qui, faisant le constat que les espaces ruraux intéressent peu les médias, décident depuis plus de vingt-cinq ans maintenant, de fabriquer et faire vivre un média qui parle de la ruralité telle qu'ils la voient et la veulent : des espaces ouverts aux multiples usages et visages où il est possible d'habiter, de se déplacer, de s'instruire, de se cultiver, de produire, de se distraire, d'expérimenter... en un mot, de vivre. Au milieu de toutes ces *trans-*, il y a bien sûr *Transrural initiatives* qui s'emploie à faire passer, confronter et interroger des idées, des luttes et projets d'acteurs et d'actrices du rural venus d'horizons divers mais qui partagent le sentiment que le monde devrait et pourrait tourner autrement et qui ne se satisfont pas des tendances dites « naturelles » et de l'inéluctabilité des choses. Je ne sais pas ce que tu en penses toi lecteur ou lectrice ? Mais, ce que je sais, c'est que tu es partie prenante de ce projet et que nous avons besoin de toi. Donc, continue à nous lire, à nous soutenir, à réagir et à faire connaître la revue autour de toi !

HÉLÈNE BUSTOS, RESPONSABLE DE LA RÉDACTION

politique

Les difficultés des élus d'opposition

Dans les conseils municipaux, les membres des groupes minoritaires peinent à avoir accès à l'information et à peser sur les décisions, voire même à engager des échanges constructifs.

A l'approche des Municipales de mars 2020, on observe la création d'un nombre croissant de listes se revendiquant comme « citoyennes ». Elles ont pour point commun de rassembler des personnes sans expérience des conseils municipaux ou hors des partis politiques et qui seront probablement dans l'opposition. L'expérience de la liste citoyenne « La surréaliste », montée fin 2013 dans la commune de Saint-Affrique (10 000 habitants), en Aveyron, est éclairante. Sous l'impulsion d'une personne, un groupe se créé rapidement pour proposer une alternative à l'alternance gauche/droite et notamment à la liste du Parti socialiste « *qui n'a plus de gauche que l'étiquette* ». La surréaliste regroupe dix personnes dont certaines impliquées dans des partis de gauche mais celle-ci se présente comme « apaisane »¹. En mars 2014, elle obtient 14 % au premier tour et 12 % au second et dispose d'un siège au conseil municipal (sur vingt-neuf). Dès le début, il a été décidé qu'il serait occupé successivement par des membres de la liste durant environ un an et que le travail de fond serait réalisé par l'ensemble du groupe en lien avec les habitants de la commune.

PEU DE POUVOIR

Pierre Pellerin, deuxième à siéger au conseil municipal, en 2015-2016, juge cette expérience assez frustrante : « *J'avais l'impression de ne pas pouvoir faire grand-chose. J'ai par exemple lancé un travail sur l'approvisionnement des cantines scolaires car la commune s'était engagée dans un programme sur*

¹ - Plus d'informations sur la liste et son programme : www.ladepeche.fr/article/2014/02/15/1819181-saint-affrique-la-surrealiste-alternative-et-citoyenne-est-bientot-bouclée.html.



les circuits courts. Mais j'ai eu beaucoup de mal à avoir accès aux informations sur ce sujet.» Selon lui, « le conseil est une instance de délibération et non de discussion, même dans les différentes commissions. Dans l'opposition, à part publier quelques communiqués, on a peu de pouvoir. Notre envie de départ s'est aussi un peu essoufflée, on a manqué de temps, de moyens humains, de mobilisation sur l'ensemble du mandat. » Les dossiers portés par la liste au départ, comme la création de régies municipales de l'eau et agricole, n'ont pas vraiment avancé.

CRÉER DU DÉBAT

Géraldine Tron, qui a pris la suite de Pierre jusqu'à fin 2018, partage ce sentiment : « *On était seul, les autres élus ne nous ont pas aidés. Au début, il ne faut pas avoir peur de s'exprimer, de dire non, d'argumenter... C'est un combat difficile.*

Les jeux de pouvoir, c'est assez répugnant. » Tous les deux estiment en revanche avoir appris beaucoup sur le fonctionnement de la municipalité et avoir fait « *bouger quelques lignes* ». « *Nous avons un peu un rôle de sentinelle, par exemple sur l'aménagement*, estime Géraldine. Mais on avait les informations tard et on a été mauvais sur la communication. On a organisé plusieurs réunions publiques sur des sujets qui nous tenaient à cœur, comme la municipalisation de la gestion de l'eau, la paysannerie ou les compteurs Linky. Cela a parfois permis de créer du débat et d'amener des questions au conseil. »

L'ACCÈS À L'INFORMATION

Dans certaines communes, les relations avec les élus de la majorité sont plus constructives et dans d'autres plus conflictuelles. Dans la ville frontiste d'Hénin-Beaumont ■■■

■ ■ ■ (Pas-de-Calais), Marine Tondelier, élue écologiste d'opposition, doit faire face à des procès en diffamation, des injures, censures, attaques personnelles et autres manœuvres racontées sur son blog Nouvelles du Front². De manière générale, les élus manquent de formation notamment pour faire face à la complexification de l'action publique. C'est encore plus problématique pour ceux d'opposition, qui ont également des difficultés d'accès à l'information, note Stéphane Laborie, formateur pour l'Association nationale des élus locaux d'opposition³ et directeur général des services de Saint-Laurent-de-la-Salanque (Pyrénées-Orientales). « Dans les petites communes, il n'y a pas de notes explicatives, de relevés de décisions pour les conseils, explique le formateur. Les droits pour l'accès à l'information sont moins développés que dans celles de plus de 3 500 habitants⁴. Même dans ces dernières, les droits de l'opposition

ne sont pas respectés. Il y a aussi un problème avec le rôle de plus en plus important des communautés de communes car les élus d'opposition n'y sont souvent pas représentés. » Une enquête de Médiacités⁵, réalisée dans le Grand Lyon, montre ainsi que les droits de l'opposition ne sont pas respectés dans plus de la moitié des communes, notamment en ce qui concerne l'accès à l'information. « L'autre problème, ajoute Stéphane Laborie, c'est la complexité de l'action publique et la répartition des compétences, savoir qui fait quoi et quelles sont les règles. Dans nos formations, on commence par décrypter le conseil municipal, les règles de fonctionnement, le rôle des délibérations... Il y a vraiment un manque en la matière et peu de ressources disponibles. » De là à dire que le système favorise les élus « professionnels », ceux qui ont les compétences, les réseaux et le temps, il n'y qu'un pas facile à franchir.

■ FABRICE BUGNOT (TRANSRURAL)

2 - <https://marine-tondelier.wordpress.com>.

3 - www.aelo.info.

4 - La loi du 27 février 2002 reconnaît différents droits aux élus d'opposition, notamment ceux de participer pleinement aux travaux de l'assemblée délibérante, de disposer des moyens nécessaires à leurs activités ou de s'adresser aux administrés. Ces droits sont plus développés et précis dans les communes de 3 500 habitants et plus.

5 - Communes du Grand Lyon : votre maire respecte-t-il son opposition ? - 4 septembre 2019 - www.mediacytes.fr.

en bref

LISTES CITOYENNES

Les Rencontres nationales des communes libres et des listes citoyennes se tiendront à Commercy les 23 et 24 novembre 2019 à l'appel d'habitants, de Gilets jaunes, d'associations et de citoyens. Constatant que des centaines de projets de « listes citoyennes » sont en cours (et que certaines n'ont pas grand-chose de citoyennes...) ils proposent de « fédérer un réseau de "communes libres" et de contre-pouvoirs basés sur la démocratie directe et opposés aux puissances de l'argent et à la violence d'État ». □

DÉCRYPTER L'HABITAT

Fin juillet, le Commissariat général au développement durable publiait *Une nouvelle grille de lecture des territoires pour le logement, la maille habitat*. Neuf indicateurs ont été mobilisés pour décrire les marchés locaux du logement, permettant d'identifier pour chaque territoire la part des logements vacants, celle des résidences secondaires ou celle des logements sociaux. Une application a été créée pour visualiser ces résultats sur : http://dataviz.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/maille_habitat. □

CONCENTRATION DES EMPLOIS

« Entre 2006 et 2016, les emplois ont tendance à se concentrer très progressivement sur le territoire, au profit de neuf métropoles dynamiques, Paris, Toulouse, Lyon, Nantes, Bordeaux, Montpellier, Marseille, Rennes et Lille. » Parallèlement à ce constat, dressé dans l'*Insee première* publié le 5 octobre 2019, le nombre d'emplois, en moyenne, stagne sur le reste du territoire national voire baisse dans les intercommunalités les plus rurales ou les moins peuplées. □

UN PROJET DE LOI POUR FACILITER LE TRAVAIL DES ÉLUS ?

Le projet de loi « engagement et proximité » dont l'objectif est de remettre les maires « au cœur de l'action publique locale »¹ était en cours de lecture par le Sénat courant octobre et devrait être examiné par l'Assemblée nationale en novembre. Il comprend différents volets. Le premier prévoit plusieurs mesures pour améliorer et simplifier la vie des élus : revalorisation des indemnités dans les petites communes, prise en charge des frais de garde des enfants, droit à la formation, assurance de protection juridique, allègement des procédures de marchés publics, conseil en amont sur l'application des normes... Certains coûts supplémentaires liés à ces mesures pourraient être pris en charge par l'État. Le deuxième vise à renforcer les pouvoirs de police du maire. Le troisième volet devrait réintroduire plus de souplesse dans les relations entre communes et intercommunalité pour « remettre le maire au cœur de l'intercommunalité ». Concrètement, des articles ouvrent par exemple la possibilité de modifier le périmètre des intercommunalités, de déléguer des compétences intercommunales à une commune ou de repousser le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement à 2026. Dommage toutefois, que sous prétexte de « faciliter le travail des élus », des dispositions prévoient de supprimer toute référence aux conseils de développement dans le code général des collectivités territoriales. (FB)

1 - Cf. la présentation du gouvernement : www.gouvernement.fr/projet-de-loi-engagement-et-proximite-une-meilleure-reconnaissance-de-l-engagement-des-elus.

Rentrée des classes : sortir de la communication

Malgré les annonces présidentielles du printemps, la rentrée scolaire a connu son lot de fermetures d'écoles en milieu rural, face à des maires bien souvent impuissants.

« J'aurai progressivement à redéfinir un nouveau pacte territorial et nous avons commencé à l'esquisser : un Agenda rural arrive [...]. Mais nous devons remettre de la présence de services publics [...] et ne plus avoir d'ici à la fin du quinquennat de nouvelles fermetures, ni d'hôpitaux ni d'écoles, sans l'accord du maire. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de réorganisation. » Ainsi parlait Emmanuel Macron dans sa conférence de presse du 25 avril dernier, en clôture du Grand débat organisé pour calmer les ardeurs du peuple vêtu de jaune fluo. Avec cette communication, le Président semblait redonner de l'autonomie aux maires (sachant accessoirement que la santé et l'éducation peuvent être considérées comme des fonctions régaliennes) mais sans leur en donner les moyens...

ESBROUFE

« L'Éducation nationale ne ferme jamais d'école, elle supprime des postes d'enseignant et décide de la fermeture de classes mais c'est toujours le conseil municipal et le maire qui font le choix au final de fermer une école, rappelle Jean-Paul Carteret, maire de Lavoncourt en Haute-Saône. Mais quand il n'y a plus d'enseignant, quel choix a-t-il réellement, le maire ? »

À la rentrée 2019, on dénombrait près de 400 fermetures d'écoles, 150 relevant d'une décision de l'Éducation nationale et 250 étant

le fait de fusions et regroupements réalisés en concertation avec les élus locaux¹. « Début 2019, notre directrice d'académie avait assuré qu'il n'y aurait de fermetures qu'en cas d'accord pour regrouper des écoles », explique Jean-Paul Carteret, ancien enseignant à Lavoncourt (300 habitants) où l'on trouve un Pôle éducatif qui accueille quotidiennement une centaine d'enfants venus d'une dizaine de communes alentour. « En Haute-Saône, cela fait plusieurs décennies que les élus sont incités au regroupement, constate Jean-Paul Carteret, mais ce mouvement se généralise et s'approfondit. » Ce printemps, lors de discussion sur le projet de loi pour une école de la confiance (sic), il avait même été question de créer des « établissements publics des savoirs fondamentaux » qui auraient regroupé un collège et une ou plusieurs écoles élémentaires situées dans le même bassin de vie².

ADAPTATION

« Les services de l'Éducation nationale ont une lecture très mathématique de la démographie et n'ont pas d'appréhension fine du terrain », estime pour sa part Dominique Dhumeaux, maire de Fercé-sur-Sarthe (Sarthe) et vice-président de l'Association des maires ruraux de France (AMRF). En zones prioritaires (souvent en périphérie des villes), le dédoublement des classes de CP et de CE1³ a mécaniquement entraîné



Constatant l'intérêt du dédoublement des classes de CP et CE1 en réseaux d'éducation prioritaire, l'Association des maires ruraux de France estime que les écoles rurales de deux ou trois classes multi-niveaux pourraient bénéficier du même type de politique.

un besoin de davantage de postes qui n'ont pas tous été créés. Ce qui n'est pas sans répercussion sur les écoles rurales. « Le monde rural reste la variable d'ajustement du ministère de l'Éducation nationale », synthétise Dominique Dhumeaux, qui a participé à l'élaboration du rapport *Ruralités : une ambition à partager*, à l'origine de l'Agenda rural (cf. TRI n°475). « Dans l'Agenda rural, nous demandons de porter un regard particulier sur les classes à plus de deux niveaux - avec des formations spécifiques pour les enseignants et un maximum d'une quinzaine d'élèves par classe - et des temps de trajet inférieurs à vingt minutes porte à porte, détaille Dominique Dhumeaux. On demande cela pour donner un peu de corps à l'égalité des territoires et alors que la communication du gouvernement ne cesse de parler d'égalité des chances... »

■ HÉLÈNE BUSTOS (TRANSRURAL)

1 - Chiffres cités dans l'article : www.banque-desterritoires.fr/400-ecoles-fermeraient-la-prochaine-rentree-scolaire.

2 - Cette disposition a été supprimée en première lecture au Sénat.

3 - Le dédoublement concernera aussi, demain, les grandes sections de maternelle.

Au détour du Tour 2019

Le Tour de France, c'est plus d'une centaine de coureurs qui lèvent la tête du guidon et observent la France des bords de routes. Que voit-on depuis le peloton ? Rencontre avec le coureur Guillaume Martin.

Is vont par monts et par vaux à travers toute la France, ils traversent nos paysages ruraux à une vitesse moyenne de plus de 40 km/h s'arrêtant seulement pour un problème technique, une chute ou une envie pressante. Du plat pays bruxellois aux Vosges valonnées, du Territoire de Belfort industrialisé au Massif Central déserté, des Pyrénées escarpées à l'embouchure polluée du Rhône, des cols aériens des Alpes à Paris la capitale surpeuplée, nombreuses sont les France croisées par le Tour, en juillet dernier, tout au long de ses 3 480 kilomètres. « *La diversité des paysages, l'extrême variété des gens rencontrés est, pour nous coureurs du Tour, une chance* », estime Guillaume Martin, leader de l'équipe Wanty-Groupe Gobert depuis 2016 et douzième au classement général du Tour de France 2019. Il insiste sur la richesse de cette course qui a traversé, cette année, 37 départements et 744 communes et remarque aussi que l'évolution des pratiques agricoles interfère curieusement avec la course et plus généralement avec le cyclisme. Originaire de Normandie, Guillaume a longtemps pédalé entre les haies du bocage de la Suisse normande. « *Il est de plus en plus difficile de rouler en plaine désormais car les routes sont balayées par les vents. Cela semble venir de la diminution du nombre d'arbres et de haies autour des champs ces dernières années !* »

Le Tour n'est pas une épreuve sportive comme les autres. 35 millions de téléspectateurs suivent avec engouement ce « *feuilleton à rebondissements* », comme le définit



Les coureurs du Tour 2019 ont traversé 37 départements et 744 communes.

Pour Guillaume Martin, « le cyclisme est l'un des rares sports où il est possible de s'identifier au coureur, de toucher la personne que l'on supporte jusqu'à parfois la faire tomber... »

Guillaume. C'est aussi 12 millions de spectateurs (60 %) et spectatrices (40 %)¹ qui se déplacent le long des routes. Le coureur français explique ce succès populaire par le fait qu'il s'agit « d'une course épique ». « Le cyclisme est l'un des rares sports où il est possible de s'identifier au coureur, de toucher la personne que l'on supporte jusqu'à parfois la faire tomber... » Guillaume n'oublie pas d'évoquer la caravane du Tour et le beau temps du mois de juillet qui font de cette course une tradition familiale qui marque les territoires qu'elle rencontre par son caractère éphémère, rare et impressionnant.

Plus que de le traverser, le Tour fait partie du paysage culturel rural français. « *Cela était plus vrai lorsque les équipes participantes étaient régionales ou nationales, tempère le cycliste de 26 ans. Depuis 1969, ce sont des équipes de marques et les spectateurs s'identifient culturellement moins à leur champion régional.* »

Guillaume participe toujours aux critériums d'après Tour, au mois d'août. Déjà en 1981, l'économiste Jacques Calvet relevait : « *Les demandeurs de ces courses [les spectateurs] viennent surtout vérifier la matérialité des êtres extraordinaires que le récit sur la course en ligne² leur a vantés. Ils viennent les approcher, obtenir si possible des autographes, le tout dans une ambiance de fête et avec très peu d'exigence de la logique sportive.* »³ Sur les routes ou devant le canapé à l'heure de la sieste, pour découvrir encore mieux nos territoires ruraux, notre patrimoine, notre mosaïque de paysages, le Tour vaut le détour !

■ HUGUES BOITEUX (MRJC)

1 - Source : www.letour.fr/fr/la-course/chiffres-cles.

2 - Course où le départ de tous les coureurs est simultané, contrairement au contre la montre.

3 - Dans *Le mythe des géants de la route* - PUG.

Réfléchir collectivement à l'avenir du dernier terrain constructible



Comment, dans une commune, favoriser la construction d'une vision partagée d'aménagement ? Leçons tirées d'une expérience menée en 2018 à Bugarach dans l'Aude.

Bugarach, avec ses 240 habitants, son école maternelle, son restaurant et plusieurs associations actives, est un petit village paisible niché sur les contreforts de l'imposant Pech de Bugarach, sommet culminant à 1230 m, dans le massif des Corbières. En 2018, avec le soutien et le suivi du CAUE¹ de l'Aude, nous avons accompagné l'équipe municipale pendant près d'un an sur la réflexion de l'aménagement du dernier terrain constructible de la commune.

POURQUOI UN CONCOURS D'IDÉES ?

La municipalité mène depuis plusieurs années une politique d'urbanisme contre les dents creuses et a racheté plusieurs îlots et maisons dans le centre-bourg afin de favoriser son réaménagement. Dans le cadre de cette politique, elle souhaite aménager le dernier terrain constructible, dit

le Ferratchal, d'une surface de 6130 m² à l'est du village. Ce projet répond à la volonté d'agir sur la dynamique démographique de la commune, de proposer un habitat écologique, mais aussi d'éviter le « mitage » autour du centre ancien. Les élus voulaient mener un réel travail de réflexion en amont afin d'envisager des solutions innovantes, originales et concrètes pour l'aménagement de cette parcelle. Le concours d'idées, en tant qu'outil de réflexion et d'aide à la décision, est apparu comme une opportunité. De plus, les éléments de rendu peuvent être des supports d'information et de mobilisation auprès des habitants.

UNE RÉFLEXION COLLECTIVE EN AMONT

Avant de commencer la rédaction du cahier des charges et l'organisation du concours, nous avons proposé différents temps de travail entre février et avril 2018 pour déterminer, avec

les élus, les caractéristiques du futur quartier. Ce que nous retenons de ces ateliers, c'est la mise en co-visibilité des représentations et des perceptions des élus. Les mots utilisés ne revêtent pas les mêmes signifiants pour tout le monde. Le fait d'être passé par des temps collectifs de réflexion, des manipulations sur maquette et des temps sur site a permis de sédimer une culture et une vision commune du projet au sein du conseil municipal.

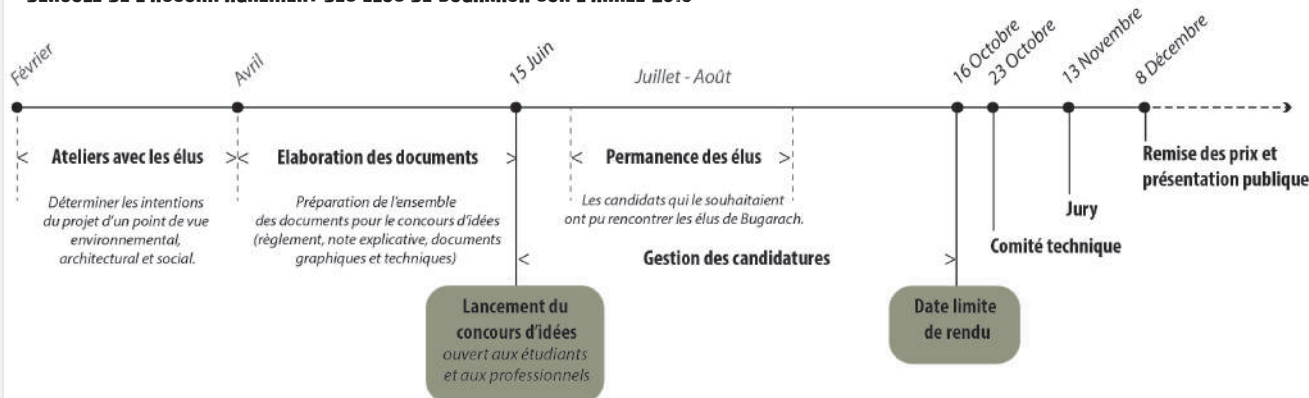
DES PROPOSITIONS RICHES ET ORIGINALES

Au total, dix-sept équipes du monde entier et d'un peu partout en France se sont inscrites et dix ont rendu leurs travaux. Les profils des candidats étaient divers dans le domaine de l'aménagement du territoire avec 80% de professionnels en activité. Le jury s'est réuni en novembre 2018 pour identifier les projets correspondant le mieux aux attentes ■ ■ ■

1 - Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement est un organisme départemental investi d'une mission d'intérêt public dont l'objectif est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

2 - Site du concours d'idées : www.bugarach.fr/concours.htm.

DÉROULÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLUS DE BUGARACH SUR L'ANNÉE 2018



EMMA IZQUIERDO/JULIETTE THEVENIAUT

■■■ de la commune, à partir d'une grille d'indicateurs établie en amont par un comité technique. Trois lauréats ont été retenus et une mention spéciale «Audace et vision prospective» a été décernée.

La commune a mis à disposition des habitants l'ensemble des dix propositions avec une exposition dans une salle communale ainsi que sur son site internet². Elle a également organisé un événement en décembre 2018 avec la présentation des trois projets lauréats, une rencontre riche en échanges entre des experts de l'aménagement (architecte, paysagiste, urbaniste...) et une soixantaine d'habitants, disposant, eux, d'une expertise d'usage. Ces derniers étaient soucieux de la préservation du cadre de vie et se sont interrogés sur la connexion entre le nouveau quartier et la place du village.

PROBLÉMATIQUE DE L'AMÉNAGEMENT RURAL

Cet accompagnement a permis d'organiser, de recenser et de hiérarchiser des idées d'aménagement concrètes et réalistes. Les élus reconnaissent désormais avoir des orientations partagées sur l'aménagement du nouveau quartier grâce au processus d'accompagnement. Ils soulignent aussi la qualité de la dynamique de groupe qui s'est mise en place autour de ce projet. Cependant, plusieurs mois après cette mission, le projet pourrait être reporté voire abandonné faute d'ingénierie et de partenariats financiers établis avant les Municipales de 2020.

La construction d'une vision partagée s'intègre dans la problématique plus large de l'aménagement rural. D'une part, l'accès à l'ingénierie, entendue comme un outil d'animation pour favoriser une vision partagée des projets d'aménagement durable, reste compliqué. Les concours d'idées sont rarement utilisés par des communes rurales³. Si Bugarach a misé sur des compétences techniques pour réfléchir à ce projet, ce n'est pas le cas de



EMMA IZQUIERDO/JULIETTE THEVENIAUT

la plupart des communes rurales... Par faute de moyens humains ou financiers ? Plusieurs structures (Parcs naturels régionaux, CAUE...), avec leurs outils spécifiques, proposent des actions de sensibilisation pour un urbanisme rural de qualité, mais on observe des inégalités territoriales quant à l'accès à ces ressources.

D'autre part, la place des habitants dans ce type de démarche n'est pas toujours très claire. Quels rôles peuvent-ils jouer ? À Bugarach, les habitants ont été informés de cette initiative par un billet dans leurs boîtes à lettre et ont été invités à la restitution publique du concours d'idées. Mais il n'y a pas eu une volonté initiale de la part des élus d'intégrer leur expertise d'usage dans la démarche. Cependant, à l'échelle nationale, d'autres projets⁴, comme l'expérience menée par la commune de Tail en Ardèche⁵, témoignent d'une approche renouvelée de l'aménagement et du cadre de vie en construisant avec les habitants. Néanmoins, l'initiative des élus bugarachois mérite d'être saluée et nous espérons quelle sera porteuse d'expérimentations dans d'autres communes rurales.

■ JULIETTE THEVENIAUT
(SOCIOLOGUE ET GÉOGRAPHE)
ET EMMA IZQUIERDO
(ARCHITECTE D.E ET GÉOGRAPHE)

L'accompagnement des élus mêlait des temps collectifs de réflexion, des manipulations sur maquette et des temps sur site.

3 - Le concours d'idées : un outil pour la conception de l'aménagement urbain en milieu rural - C. Flachère et D. Thiery - service aménagement urbain et habitat de la DDT 04 (2016).

4 - Cf., par exemple : Démarches participatives : risques ou valeur ajoutée ? - actes d'un séminaire du CAUE de la Drôme (2016) et L'urbanisme participatif : aménager la ville avec et pour ses citoyens - Centre d'écologie urbaine de Montréal (2015).

5 - Avec l'association De l'aire - www.delaire.eu.

en bref

ACCÈS AUX SERVICES

Un rapport d'information sur l'évaluation de l'accès aux services publics dans les territoires ruraux a été déposé le 10 octobre dernier à l'Assemblée nationale par le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques. Les conséquences de « plusieurs décennies de repli des services publics sous le signe des économies budgétaires » y sont peu développées mais certains constats, notamment que la dématérialisation s'est accompagnée « d'une réorganisation des services de l'État pénalisant les territoires ruraux », ont le mérite d'être dressés. Côté solutions, au-delà de mesures pour atténuer l'impact de la dématérialisation, les députés proposent de créer ou pérenniser des services de mobilité adaptés, d'abonder le Fonds pour le développement de la vie associative à destination des territoires ruraux ou de fixer un seuil d'éloignement maximal des services de santé et d'urgence à vingt minutes. Plusieurs mesures visent aussi à développer l'action des Maisons de services au public. Plus d'infos : www.assemblee-nationale.fr/15/rap-info/i2297.asp#P148_6793. □

AGENDA RURAL

Le plan d'action en faveur des territoires ruraux présenté par le gouvernement le 20 septembre dans le cadre de l'Agenda rural va dans le bon sens. Mais dans un communiqué du 9 octobre, la Confédération nationale des Foyers ruraux relève que peu des 173 mesures sont chiffrées et détaillées et s'inquiète de voir « certaines propositions se mettre en œuvre, à moyens constants au détriment d'autres politiques tout aussi utiles ». Elle rappelle également l'importance de remettre la participation des habitants au cœur des ambitions de cet Agenda rural. □

Écrire son histoire... L'exemple de Solidarité Paysans

Entretien avec l'historien Sylvain Brunier qui travaille avec ce réseau de lutte contre l'exclusion en milieu rural à la construction d'un récit sur son histoire.

Lors des journées d'été de Solidarité Paysans, à Quessoy (Côtes d'Armor) en juillet dernier, le comité de pilotage histoire du réseau a proposé une présentation de ses premiers travaux, en lien avec le thème des rencontres 2019, « Solidarité Paysans : un espace de résistance ? ». Cette présentation, « photographie » d'un travail qui n'en est qu'à ses débuts, s'est attachée à suivre un fil rouge : la tension existant entre les deux rôles de Solidarité Paysans avec, d'une part, un rôle d'accompagnement des agriculteurs en difficulté destiné à répondre à des demandes individuelles et à pallier les carences du système et, de l'autre, un rôle d'organisation collective visant l'émancipation des personnes et la transformation sociale. Ce travail d'histoire, dont l'idée a émergé il y a plusieurs années suite à la disparition d'une des figures du réseau, est accompagné par l'historien Sylvain Brunier qui se pose davantage en compagnon de route qu'en expert.

Comment s'est faite ta rencontre avec Solidarité Paysans ?

Sylvain Brunier : Il y a quelques années, j'ai réalisé une thèse d'histoire sur les conseillers agricoles pendant la période des « Trente Glorieuses »¹. Je continue à m'intéresser à des sujets agricoles puisque je participe à un projet sur le machinisme ou plus exactement sur les transformations du métier liées à la numérisation. En 2015, j'ai été invité aux ren-

contres d'été de Solidarité Paysans pour parler de mes recherches ; j'y avais discuté avec Gilbert Julian [ancien salarié, membre très actif du comité de pilotage histoire] d'un travail de mémoire que le mouvement avait engagé. J'ai proposé d'aider à une prise de recul dans ce travail de longue haleine.

Quelle est ta place dans le comité de pilotage et comment fonctionnez-vous ?

Sylvain Brunier : Le comité de pilotage rassemble une petite dizaine de personnes, des salariés, anciens et actuels, et des administrateurs. Depuis un an et demi, nous organisons une rencontre tous les deux ou trois mois. Mon rôle est de faire des apports méthodologiques, d'aider à la construction d'une problématique et de voir avec les personnes du comité comment raconter l'histoire, une histoire. On a choisi de s'intéresser à la tension entre les deux vocations de Solidarité Paysans : l'accompagnement individuel et la revendication collective. On a déterminé plusieurs périodes et on a questionné cette tension dans ces différentes phases.

Entre chaque rencontre, le groupe fait des recherches documentaires qui mobilisent des archives. On s'efforce de trouver des informations factuelles, des dates et de les mettre en lien avec des témoignages. Il y a ensuite un travail d'écriture qui s'appuie sur ces recherches et sur la mémoire des membres du comité de pilotage.

Quel est l'intérêt pour des organisations comme Solidarité Paysans de faire ce travail ?

Sylvain Brunier : On peut déjà citer les vertus cathartiques² de l'histoire ; au sein du comité, tout le monde n'était pas au clair sur cette question de la tension entre deux rôles ou vocations du mouvement. Le travail a consisté à construire une réflexion avec cette question, à relier les éléments et identifier des moments importants. Les membres ont fait un effort d'élaboration d'une chronologie problématisée qui reste à compléter pour construire un récit plus composite.

L'histoire a des vertus cathartiques

Les retours très positifs sur la présentation faite aux rencontres d'été ont rassuré quant à l'utilité de ce travail qui a éveillé la curiosité. Son appropriation demandera du temps et il évoluera. Derrière, il y a aussi les thèmes sous-jacents de renouvellement et de changement de la composition sociale des bénévoles qui ne viennent plus exclusivement du milieu agricole. Si accueillir de nouvelles personnes est une richesse, avoir une position politique claire pour un réseau, qui entend toujours montrer des formes de politisation, n'est pas forcément simple... En éclairant les tensions avec des mots, on les rend dicibles et donc discutables.

■ PROPOS RECUEILLIS PAR
HÉLÈNE BUSTOS (TRANSRURAL)

1 - Dans la suite de sa thèse, soutenue en 2012, Sylvain Brunier a publié en février 2018 *Le bonheur dans la modernité – conseillers agricoles et agriculteurs (1945-1985)*, ENS Éditions.

2 - Qui provoque une catharsis, une action purificatrice.

Au nom de la terre : comment en parler

Le 25 septembre le film *Au nom de la terre* est sorti, mettant à l'écran les difficultés de nombre d'agriculteurs et d'agricultrices.

Le film raconte l'histoire de Pierre qui reprend la ferme familiale et y vit heureux avec sa famille, « *du moins au début* » comme le précise le synopsis. Et pour cause, les dettes s'accumulent et Pierre s'épuise et sombre peu à peu. Ce film est une surprise, un événement. Rares sont les productions grand public traitant du monde agricole avec autant de justesse et de franchise. La sensibilité qui s'en dégage met à mal les statistiques froides sur le suicide et les discours tièdes sur le monde agricole.

Voir *Au nom de la terre* en salle, c'est comme se réunir autour d'un feu et écouter une histoire très dure mais merveilleusement racontée. C'est un film qui travaille les consciences, un film au constat implacable, un film question qui ne donne pas les réponses et c'est très bien ainsi. Mais c'est un film qui ne peut pas rester sans réponses.

RECONNECTER AGRICULTURE ET SOCIÉTÉ

Edouard Bergeon, le réalisateur, met en scène l'histoire de son propre père et incarne un trait d'union parfait entre le monde agricole et le reste de la société ; il parle de sa vie, de celle de ses parents, de l'histoire contemporaine de l'agriculture. Son film soulève la poussière en abordant toutes les problématiques qui traversent nos campagnes. Il n'est pas utopiste d'espérer que ce film reconnecte la société avec son agriculture.

Oui, nous, paysans et paysannes sommes soutenus par la société y compris dans nos remises en question et nos évolutions (relocalisation des filières, fin du taylorisme géographique des productions, suppression à terme la chimie...). La course aux gains de productivité et son corollaire, la sur-



Les débats, comme ici à Châtillon-en-Vendelais (Ille-et-Vilaine) le 19 septembre dernier, débent en général dans des salles encore sonnées et deviennent, au fil des interventions, des lieux d'écoute et de témoignage.



Au nom de la terre, réalisé par Edouard Bergeon, sortie le 25 septembre 2019 – diffusé par Diaphana – plus d'infos : <http://diaphana.fr/film/au-nom-de-la-terre>.

charge de travail, entraînent l'isolement des paysans et des paysannes, ce que le film met d'autant plus en relief qu'il est contrasté par l'amour qui règne dans la famille. On a fait de nous des fournisseurs de matière première pour l'agroalimentaire. Cela doit changer. Dans ses interventions publiques, Guillaume Canet, qui joue le rôle de Pierre, reprend souvent cette formule : « *On a tous une assiette devant nous !* », invitant ainsi à politiser son alimentation.

APPORTER DES RESSOURCES

Edouard Bergeon et Guillaume Canet collaborent avec Solidarité Paysans, réseau qui accompagne celles et ceux qui connaissent des situations difficiles, sur leur demande et en toute confidentialité. En Ille-et-Vilaine, Solidarité Paysans Bretagne travaille avec le Civam Adage 35 pour qui l'agriculture de groupe est un précieux outil pour retrouver, dans un cadre collectif, de l'autonomie décisionnelle et sa liberté. Les deux asso-

ciations proposent des interventions communes lors de débats à l'issue des projections du film, une vingtaine en deux mois. Ces temps d'échanges donnent de la visibilité à l'action de Solidarité Paysans et de l'Adage et aident les spectateurs à repartir plus conscients et confiants sur les possibilités de se mobiliser. Nous invitons tout un chacun à être attentifs à ces paysans et paysannes qui galèrent et apportons quelques ressources (existence de groupes d'échanges, d'accompagnement individuel, de travailleurs sociaux à la MSA...).

Aujourd'hui, nous devons travailler ensemble à l'organisation de notre société et à revoir ses finalités. Croître pour croître ne peut plus être notre doxa. Le crépuscule contemporain de l'agriculture annonce son réveil ; le réveil des paysans et paysannes, d'aujourd'hui et de demain, et celui des dizaines de millions de citoyens et citoyennes qui les soutiennent.

■ SAMUEL DUGAS (CIVAM ADAGE 35) ET PAUL RENAULT (SOLIDARITÉ PAYSANS BRETAGNE)

société

Face à la crise climatique, il y a une urgence à mobiliser

Témoignage de Pascale Arroyo, 36 ans, paysanne au Pays Basque et membre du conseil d'administration de l'association Biharko lurraren elkarte (Ble)¹.



La 19^e édition de la fête de la bio locale et solidaire Asunak s'est tenue le 8 septembre 2019 au château de Garrol à Mendionde (64) et avait pour thème la crise climatique.

Après une formation d'agronomie et un premier travail dans une coopérative agricole qui ne me convenait plus, j'ai créé mon projet de plantation de fraises, petits fruits et fruits en bio dans ce Pays Basque que j'avais adopté. Je me suis installée fin 2017 et, peu après, j'ai intégré le conseil d'administration de l'association Ble qui m'avait accompagnée comme porteuse de projet. Comme beaucoup, j'ai eu une prise conscience de l'état d'urgence climatique de notre planète, fin 2018², grâce notamment à l'association basque Bizi ! et à la cinquantaine de conférences organisées à Bayonne avec Alternatiba³. Si rien n'est fait à l'échelle globale, nous allons vers un réchauffement moyen de la Terre de 5°C en 2100, ce qui aura des conséquences catastrophiques pour la survie des espèces et des humains en particulier.

1 - Ble, le Civism bio du Pays Basque, accompagne depuis près de trente ans le développement d'une agriculture autonome, économe et solidaire - www.ble-civambio.eus.

2 - En octobre 2018 a été publié le Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5°C - www.ipcc.ch/sr15.

3 - Les vidéos des conférences sont disponibles sur : <https://bizimugi.eu/sinformer-formations/conferences-debats>.

À titre personnel, travailler à plus de résilience dans ma vie, dans ma ferme et dans mon territoire n'était plus suffisant après cette prise de conscience. Il me fallait mettre un pied dans ce mouvement global qui monte. La désobéissance civile et les actions non violentes sont des leviers majeurs pour faire pression sur les gouvernants afin de diminuer drastiquement les émissions de gaz à effet de serre et d'effectuer une transition radicale et juste de nos sociétés industrielles. Certes, la mission paraît impossible car il faut agir à l'échelle mondiale. Mais ensemble nous pouvons être une force et reprendre nos pouvoirs d'hommes et de femmes contre le fatalisme.

Chaque année Ble organise début septembre une fête de la bio appelée Asunak (les orties). Pour cette 19^e édition, nous avons abordé le thème de la crise climatique. Au départ, plus sous

l'angle de l'adaptation de l'agriculture puis, rapidement, en y alliant les actions pour la transition énergétique. Après cette édition, nous sommes plusieurs au conseil d'administration à avoir décidé qu'il ne fallait pas s'arrêter là. L'idée est de ne plus présenter l'urgence climatique comme un thème «à côté», un élément de plus dans nos grilles de diagnostic d'agriculture paysanne ou bio, mais qu'il soit au centre de nos actions. Nous pourrions difficilement cultiver des légumes pour tous avec plus 5°C en 2100...

Pourquoi ne pas mettre ce sujet comme une boussole au centre de nos réunions, formations, fonctionnement associatif... ? Pourquoi ne pas être clairs avec nous-mêmes et se dire la vérité sur l'urgence dans laquelle nous sommes ? N'est-ce pas une de nos responsabilités ? Pourquoi ne pas nous mobiliser dans nos réseaux Civism, Fnab ou Confédération paysanne, en collaboration avec les mouvements alternatifs comme le collectif Pour une autre PAC et les mouvements citoyens, qui pourraient nous rejoindre d'autant plus facilement que la prise de conscience de l'importance de l'agriculture est grandissante dans notre société.

La désobéissance civile et les actions non violentes sont des leviers majeurs pour faire pression sur les gouvernants

Les paysans et paysannes sont très pris par leurs métiers, par leurs nombreuses responsabilités associatives, syndicales ou personnelles et donnent beaucoup pour faire face au rouleau compresseur de l'agriculture industrielle, ne serait-ce que par les alternatives qu'ils développent. Mais nous devons participer à des mobilisations plus larges dans lesquelles nous pourrions, aussi, tisser des liens d'entraide.

■ PASCALE ARROYO

agriculture

Sivens : une nouvelle étude pour évaluer les besoins en eau



Le projet de création d'une retenue d'eau n'est pas abandonné mais ses opposants espèrent que les solutions alternatives convaincront.

Le 9 septembre dernier, près de cinq ans après la mort de Rémi Fraisse, des médias annonçaient qu'un accord pour la création d'une retenue d'eau sur le site de Sivens (Tarn) avait été trouvé par l'instance de co-construction du projet de territoire du bassin du Tescou¹. Faux, dénonçait le lendemain le Collectif de défense de la zone humide du Testet, créé en 2011. La résolution adoptée par consensus prévoit en réalité la mise en place d'un « schéma de principe d'organisation de la ressource en eau », s'appuyant sur trois axes : l'optimisation et la valorisation de retenues individuelles et sur le Thérondel ; l'utilisation du réseau du syndicat d'irrigation de la Vallée du Tarn à Reynies ; « la création d'un ouvrage sur le haut bassin du Tescou limité à une faisabilité technique et constructible allant jusqu'à 1 000 000 m³ disponibles² ».

Le mot « ouvrage » n'implique pas nécessairement un barrage et parler de « haut bassin » permet d'envisager des retenues en dehors de la zone humide de la forêt de Sivens. Surtout, le texte de la résolution précise que ces axes seront mis en place en fonction des résultats d'une étude des besoins en eau pour l'irrigation et les milieux aquatiques. L'étude, qui doit être lancée avant 2020, a été, jusque-là, repoussée par les « pro-barrages », explique Françoise Blandel, membre du collectif. La décision de construire ou non une retenue, et où, serait donc suspendue aux résultats de cette étude au cahier des charges construit par les acteurs du projet de territoire et dont la réalisation échoira à l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Il existe bien déjà une étude menée par la Chambre d'agriculture du Tarn (CA81) sur les besoins en eau. Mais, comme on peut le lire sur le site du Collectif de défense de la zone humide du Testet³, « le projet de la CA81 n'est pas construit sur des données partagées, tant sur les surfaces irriguées que sur les besoins d'eau [...]. De plus, il n'est pas fait de distinction entre les besoins d'eau en et hors période

Le Collectif s'interroge sur un sur-dimensionnement des besoins de certains agriculteurs, notamment car les terres irrigables sont vendues plus cher

d'étiage, ce qui ne permet pas de définir des besoins de stockage pour la période d'étiage ». La Chambre évalue par exemple les besoins pour les surfaces irriguées à 1 783 m³/ha contre 785 m³/ha selon les données de la Direction générale des eaux et forêts et de la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne. Le Collectif s'interroge sur un sur-dimensionnement des besoins de certains agriculteurs, notamment car les terres irrigables sont vendues plus chères ou que certaines coopératives ne proposent de contrats aux agriculteurs que s'ils disposent de droits pour des volumes importants d'irrigation. L'Agence de l'eau pourrait ainsi être confrontée à des difficultés lorsqu'il s'agira de recueillir des données sur les besoins futurs auprès de ces agriculteurs.

■ **FABRICE BUGNOT (TRANSRURAL)**

en bref

SYSTÈMES HERBAGERS

Fin septembre, l'Observatoire technico-économique du réseau des Civam dévoilait sa dernière étude comparant les performances des fermes Civam en système herbagers et les exploitations laitières du Réseau d'information agricole (Rica) du Grand Ouest. Les premières dégagent en moyenne 24 920 € de revenu disponible par actif, soit 7 000 € de plus que la moyenne du Rica, malgré 85 000 litres de lait vendus en moins. Ces résultats sont principalement liés à des charges de production 45 % moins élevées que la moyenne dans les systèmes herbagers étudiés. « La ferme moyenne Rica, malgré les crises laitières, poursuit toujours une stratégie de maximisation des volumes, avec des résultats économiques calés sur le prix du lait. Pourtant, l'étude montre qu'il n'y a pas de baisse de charges au litre de lait quand le volume produit augmente. Cette stratégie a pour conséquence des conditions de travail tendues, des disparitions de fermes et des campagnes qui se vident », regrette les auteurs de l'étude dans un communiqué du 30 septembre. □

5 OU 10 MÈTRES

La consultation publique sur les textes qui encadreront l'utilisation des pesticides en France à compter du 1^{er} janvier 2020 a pris fin le 4 octobre. « Plus de 50 000 commentaires ont été déposés, du jamais vu par nos organisations », se félicite Générations futures. Le gouvernement assure qu'il « prendra en compte » ces commentaires avant de publier les textes qui prévoient pour l'instant de fixer à cinq ou dix mètres la distance minimale entre les habitations et les zones de pulvérisation des pesticides. □

1 - Cette instance regroupe la FDSEA, les départements du Tarn et du Tarn-et-Garonne, la Région Occitanie et des associations de protection de l'environnement.

2 - www.collectif-testet.org/actualite-401-sivens-fake-news-dans-les-medias.html.

3 - www.collectif-testet.org/uploaded/Besoins_solutions_eau/analyse-projet-agri-ca81-et-propositions-partaga-e.pdf.

énergie

Créer des circuits courts de l'énergie

Le développement de systèmes d'auto-consommation collective d'électricité reste compliqué malgré les intérêts qu'ils présentent, notamment en termes d'implication des citoyens.

« Communautés énergétiques citoyennes » pour la Commission européenne, « Centrales villageoises » en Rhône-Alpes, « Boucles énergétiques locales » en Bretagne... Plusieurs appellations circulent pour désigner les regroupements de citoyens (sous forme associative ou coopérative) dont l'objectif est de produire de l'énergie à un échelon local (commune, regroupement intercommunal, vallée...). Ces collectifs visent à atteindre l'autonomie énergétique pour un territoire donné, c'est-à-dire à produire au moins autant d'électricité qu'ils en consomment, grâce à différentes solutions : centrales solaires, petit hydraulique et parfois de l'éolien. Ils utilisent pour cela les moyens techniques (réseaux, régulation...) portés par Enedis¹ et les syndicats départementaux d'énergie.

BALBUTIEMENTS

L'idée, déjà ancienne, d'organiser des circuits courts de l'énergie électrique fait son chemin, même si les conditions juridiques sont encore restrictives : l'essentiel de l'électricité est toujours vendue par EDF et un seul fournisseur assure vendre une électricité 100 % renouvelable, Enercoop. Dans les faits, l'auto-consommation collective est balbutiante ; les autorisations sont complexes à obtenir et le monopole d'EDF et ses filiales reste une réalité. Pourtant, l'idée est séduisante. Sachant qu'on ne peut toujours pas stocker d'électricité en quantité, on pourrait envisager, à l'échelle d'un quartier ou d'un hameau, qu'une ou plusieurs centrales solaires (financées



par les habitants, les entreprises, voire une collectivité publique), fournissent, en passant par le réseau classique, un ou des consommateurs de jour installés dans le même périmètre et faisant partie des investisseurs. C'est bien sûr un peu moins simple à organiser.

REPRISE EN MAIN

Trois raisons, au moins, militent pour la constitution de ces systèmes d'auto-consommation collective. Ils représentent tout d'abord un moyen pour les habitants de s'emparer d'un « domaine clé », l'énergie, pour mieux comprendre les modes de production, de distribution, de

consommation et ne pas le laisser aux mains de grands groupes industriels et de l'administration centrale. Ensuite, en étant « en responsabilité », les populations font davantage le lien entre production et réduction des consommations².

Les systèmes d'auto-consommation collective peuvent aussi contribuer à l'organisation des débouchés, y compris pour les petites structures de production. À ce jour, les prix de revente à EDF de l'électricité « renouvelable » sont régulés par la loi ; demain, ils seront de plus en plus soumis à des appels d'offres émis par la Commission de régulation de l'énergie qui évalue les besoins globaux en électricité et attribue des volumes aux différents producteurs ayant préalablement fait des offres (de préférence les moins chères...). À ce jeu, les petits projets de production d'énergie renouvelable ont peu de chance de gagner car les coûts de production restent plus élevés, à plus forte raison pour ceux qui assurent une animation citoyenne qui a un coût.

Aujourd'hui, comme le prix de vente de l'électricité au particulier est totalement déconnecté des coûts de production et du fait de l'avenir incertain du nucléaire, miser sur les systèmes d'auto-consommation collective pourrait être un bon calcul, même avec un surcoût sensible pour l'acheteur à court terme. Cette direction serait également un moyen d'accélérer la transition énergétique et sociétale.

■ MICHEL CARRÉ
(EOLIENNES EN PAYS DE VILAINE)

1 - Enedis, anciennement ERDF, est une société anonyme à conseil de surveillance et directoire, filiale à 100 % d'EDF, chargée de la gestion et de l'aménagement de 95 % du réseau de distribution d'électricité en France.

2 - Comme on le constate, par exemple, avec les projets d'éolien citoyen - www.enr-citoyennes.fr.

Pour une nouvelle approche de la transmission en agriculture



- État des lieux de la (non) transmission II
- Des dispositifs publics à revoir IV
- « Il faut aller plus loin qu'identifier les cédants » V
- « Les cédants distinguent une pluralité de transmission » V
- De l'élevage laitier à la polyculture-élevage diversifiée VII
- Favoriser d'autres façons de transmettre VIII
- Le stockage du foncier, un outil au service de la reprise IX
- Comment accompagner les transmissions ? X
- Une coopérative mise sur la transmission-reprise XI
- Plaidoyer pour une transformation des politiques XI

Le nombre d'actifs agricoles et d'exploitations baisse depuis des décennies. Ce phénomène risque de perdurer compte-tenu du nombre important de chefs d'exploitation qui pourront ouvrir leurs droits à une maigre retraite dans les prochaines années : 37 % avaient plus de 55 ans en 2017, selon la Mutualité sociale agricole. Malgré les dispositifs publics d'aide et d'accompagnement à l'installation-transmission, les départs ne sont pas compensés par les installations et les actions des associations de développement agricole et rural peinent à inverser cette tendance. Près de la moitié des terres libérées chaque année partent à l'agrandissement et l'atrophie du monde paysan pose déjà des problèmes majeurs pour la vie des territoires ruraux mais aussi pour la transition agricole. En effet, l'agrandissement des fermes va souvent de pair avec le recours à davantage de mécanisation et avec l'intensification de l'usage d'engrais et de pesticides. Et ce, alors que la transmission est un moment propice pour amorcer une transition agricole avec des fermes résilientes et des actifs nombreux. Mais peut-être n'est-ce pas une volonté du législateur, même si la Loi d'avenir agricole de 2014 devait « faire en sorte que s'opère le renouvellement des générations », sans plus de précisions.

Ce dossier, qui s'appuie en grande partie sur le travail de terrain mené par le collectif Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale (Inpact), propose un état des lieux des freins à la transmission agricole, une analyse critique des politiques en la matière et des pistes pour agir. Il s'intéressera notamment aux nouveaux défis rencontrés par ceux et celles qui veulent s'installer, dans un contexte d'inadéquation entre leurs projets et les fermes existantes, et aux solutions expérimentées, comme la restructuration des fermes lors de la reprise.

Avec ce dossier, il s'agit de remettre la transmission sur le devant de la scène et de proposer des actions et préconisations pour des politiques qui encouragent l'augmentation du nombre d'actifs agricoles, une meilleure transmissibilité des fermes et la redynamisation du secteur, avec des modèles agricoles plus respectueux du vivant humain et non-humain.

Le contexte dans lequel s'inscrivent les agriculteurs qui veulent partir n'est pas favorable à la transmission... Mais les aspects humains et psychologiques sont aussi déterminants.

État des lieux de la (non) transmission

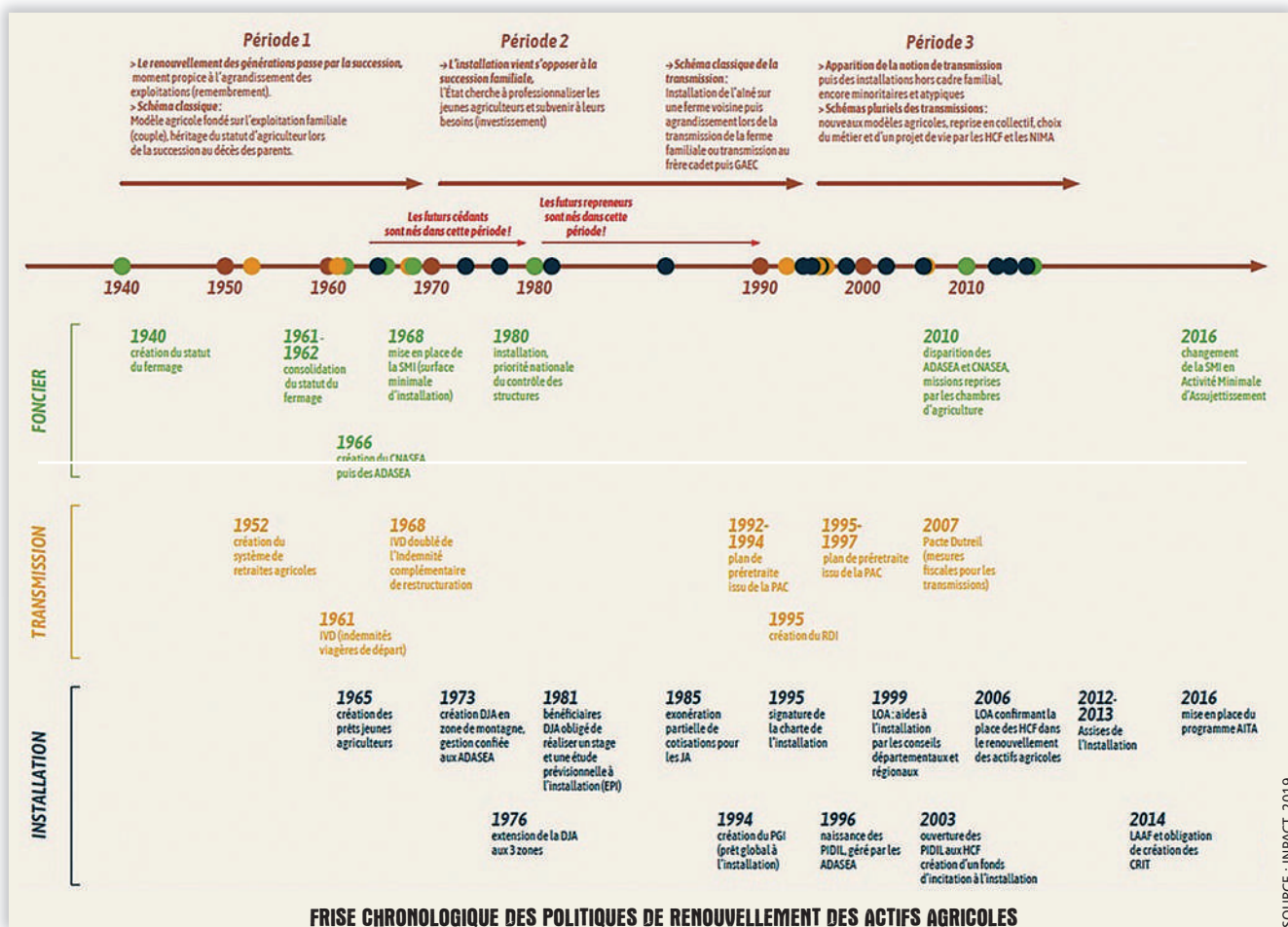
Transmettre sa ferme est un processus crucial et souvent compliqué pour les paysans qui partent à la retraite ou veulent quitter le métier. Les témoignages recueillis en ce sens abondent. Mais la transmission des terres, des outils de travail ou des compétences intéresse aussi la société dans son ensemble. C'est un point critique dans l'évolution des modèles agricoles de par son impact sur la structure des exploitations et les pratiques.

AGRANDISSEMENT ET INDUSTRIALISATION

Pour l'instant, en France, sur le million d'hectares à reprendre chaque année, 10% quittent la surface agricole utile, 50% servent à l'installation et 40% partent à l'agrandissement (cf. TRI n°465). Si l'on envisage la transmission agricole dans un sens strict, comme un processus permettant l'installation d'un ou plusieurs repreneurs, le constat est plutôt celui d'une non-transmission. « Tous les agriculteurs n'anticipent pas leur transmission et leur volonté individuelle se

retrouve confrontée à d'autres logiques extérieures qui favorisent l'agrandissement »¹, note Inpact (cf. encadré).

La question de la transmission s'inscrit dans un contexte hérité du mouvement de restructuration initié dans les années 1960. Les politiques publiques, qui ont favorisé le modèle familial à deux unités de travail, l'agrandissement des fermes, la mécanisation et l'utilisation d'intrants chimiques, ont finalement peu évolué. Le nombre d'exploitants agricoles est passé de 3 millions en 1962 à 1 million en 1988, puis ■■■



SOURCE : INPACT, 2019.

S'APPUYER SUR LES PRATIQUES

Le collectif Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale (Inpact) est à ce jour composé de dix réseaux de développement agricole et rural : Accueil Paysan, Atelier Paysan, Fadear, Interafocg, Miramap, MRJC, Nature & Progrès, Réseau Civam, Solidarité Paysans et Terre de Liens. Il porte un projet de société orienté vers une souveraineté alimentaire avec des paysans et paysannes satisfaits de leurs conditions de vie et de travail. Le collectif et ses membres accompagnent les acteurs de ces changements en agissant sur le terrain à travers la formation, l'étude, le partage d'expériences, l'information et l'évaluation (cf. TRI n°467).

En 2017, le collectif a été lauréat d'un appel à projets du ministère en charge de l'agriculture pour faire progresser les connaissances et améliorer les interventions publiques en soutien à la transmission agricole. La Fédération associative pour le développement de l'emploi agricole et rural (Fadear), le rassemblement des Associations de formation collective à la gestion (Interafocg), le réseau des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (Civam) et le mouvement associatif Terre de Liens, ont spécifiquement travaillé sur ce projet.

Ils ont souhaité conserver une posture d'innovation sociale en partant de leurs pratiques de terrain et ont adopté une méthodologie construite sur des études qualitatives et de l'analyse de statistiques agricoles. Après un an et demi de travaux, une soixantaine d'entretiens et deux journées de séminaire, le collectif a produit un rapport de préconisations et deux livrets détaillant des exemples de terrain de transmissions-restructurations et de dynamiques territoriales en soutien des transmissions. Ces publications sont disponibles sur : www.agriculturepaysanne.org/transmission.

- ■ ■ de 538 000 en 2000 à 437 000 en 2016. Aujourd'hui, les aides de la Politique agricole commune liées à la surface, les aides à l'installation et les exonérations fiscales diverses continuent d'inciter à l'investissement et à l'agrandissement. De même, la dérégulation des marchés agricoles, la multiplication des normes et obligations... poussent à l'industrialisation de l'agriculture.

De ce fait, la taille moyenne des fermes est passée de 28 ha en 1988 à 62 ha en 2016 et leur valeur moyenne de 250 000 € à 360 000 €². Même constat pour le foncier agricole, de plus en plus rare avec la progression des surfaces boisées et artificialisées. 30,4 millions d'hectares étaient utilisés pour l'agriculture en 1988 contre 28,8 millions en 2016 alors que le prix moyen à l'hectare passait de 3 800 € euros à 6 000 €, dopé par la spéculation dans certains territoires. Cette hausse du capital des fermes, couplée à une stagnation des revenus agricoles d'un côté et la faiblesse des retraites³ de l'autre, explique une partie des difficultés à transmettre. Enfin, alors que le mot transmission n'apparaît dans les politiques publiques qu'en 1995, les moyens spécifiquement dédiés restent très faibles et peu adaptés, la transmission étant encore pensée comme un levier secondaire des politiques d'installation (cf. p1V).

INADÉQUATION

Depuis quelques années, l'intérêt d'un nombre croissant de personnes non issues du milieu agricole pour ce métier, la place des hors cadre familial dans les transmissions et le développement de productions différentes des modèles en place constituent un nouveau défi. Il existe une inadéquation entre les fermes à reprendre et les installations récentes ou à venir, constate Inpact. Une étude menée en Auvergne en 2016 montre que 55 % des porteurs de projet souhaitent s'installer en « petites cultures » alors que seuls 15 % des exploitations à céder correspondent à ces productions. Cette inadéquation se traduit par des dynamiques différentes selon les productions. On compte ainsi une arrivée pour quatre départs en élevage porcin contre une pour deux en élevage bovin lait, deux pour trois en maraîchage et trois pour quatre en grandes cultures⁴.

L'ASPECT HUMAIN

Les témoignages des cédants, des accompagnateurs ou les analyses de la recherche montrent que les aspects psychologiques et humains sont déterminants dans la réussite des transmissions. Le prix de la ferme n'est pas le seul frein, d'autant que sa détermination résulte souvent d'un équilibre

entre la volonté de pérenniser l'entreprise et celle de valoriser un patrimoine.

Différents auteurs présentent la transmission comme l'aboutissement d'un processus long, fondé sur les interactions sociales entre le cédant et le repreneur, et estiment que la qualité de la relation au sein de ce « couple » est un facteur primordial pour faire face aux difficultés liées à la transmission⁵. Parmi celles-ci figurent : l'attachement parfois viscéral à la terre, au projet d'une vie, à des pratiques et à un patrimoine qui n'est pas que financier ; les écarts de représentations et d'appréhension du métier entre porteur de projet et cédants ; les échéances et la complexité des démarches administratives ; les temporalités et les cheminements des membres du « couple » pas toujours en phase. « Il n'y a aucune situation pareille, estime un cédant. C'est le cédant qui fait qu'il y a reprise ou pas. C'est lui qui décide s'il laisse ou non sa terre. »

Certains freins comme la question du devenir du logement ou le fait que les cédants s'y prennent trop tard ou jugent que leur ferme n'est pas transmissible, reviennent régulièrement. « Nous nous disions que de toute façon, ce n'était pas reprenable, vu la taille de l'exploitation et les contraintes (route, voie ferrée) pour les déplacements du troupeau, rapporte une cédante. Moi je me disais que si on n'en parlait pas, c'est sûr qu'on ne trouverait pas ! » Globalement, le manque d'espaces de dialogue ou d'expression, alors que la transmission est encore un sujet tabou, pose problème. Si, d'après les cédants, un des premiers leviers pour transmettre est l'état d'esprit du cédant lui-même, il est nécessaire, au-delà du contexte économique ou agricole, de travailler sur l'accompagnement des projets et des personnes.

■ FABRICE BUGNOT (TRANSRURAL)

1 - Rapport des préconisations d'Inpact - Accompagner la transition agricole en favorisant le renouvellement des actifs, septembre 2019.

2 - En comptant la valeur des terres exploitées en fermage, ce montant atteindrait 690 000 €.

3 - En 2018, chez les non-salariés agricoles, la pension moyenne était de 740 € par mois pour une carrière de 37,5 ans.

4 - Données MSA 2009-2016, hors cotisants solidaires.

5 - Voir notamment *Freins à la transmission agricole en Haute-Garonne*, mémoire de fin d'études Irstea/Adear 31 de Cléa Fillon.

Coline Fillon, doctorante et animatrice à la Fadear, a coordonné la rédaction du *Rapport des préconisations d'Inpact*. Elle analyse les principaux écueils du programme Accompagnement à l'installation transmission en agriculture (Aita).

Des dispositifs publics à revoir

Quels sont les objectifs du programme Aita en matière de transmission ?

Coline Fillon : En 2012-2013, les Assises de l'installation débouchent sur le constat qu'il y a beaucoup plus de départs que d'installations. L'objectif de renouvellement des générations est alors inscrit dans la Loi d'avenir agricole de 2014. Pour remplacer la politique de soutien aux installations et transmissions en place depuis 1995, le gouvernement crée le programme national d'intervention Aita, en application depuis 2016. Celui-ci a été construit comme une réponse aux différents freins à l'installation identifiés par le gouvernement (la formation, le foncier...) et s'adresse donc avant tout aux porteurs de projets. Sur les six volets du programme, regroupant 19 dispositifs, un seul est spécifiquement dédié aux cédants.

La mise en œuvre du programme est confiée aux conseils régionaux et aux directions régionales de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt [cf. schéma] qui peuvent l'adapter au contexte local

et sélectionnent les aides proposées en région. Seuls trois dispositifs sont obligatoires¹ et un quatrième, l'aide au contrat de génération en agriculture - le seul sur la transmission -, a été supprimé à l'été 2018. La mise en place d'Aita s'est faite dans l'urgence et les Régions - qui n'ont la compétence agricole que depuis 2015 - ont peu ou pas pris le temps de consulter la profession et de réaliser un bilan du précédent programme. Elles ont privilégié une continuité du service public sur l'installation et peu de dispositifs optionnels sont effectivement mis en œuvre, notamment parce que l'essentiel de l'enveloppe allouée par l'État à Aita est consommé par les trois dispositifs obligatoires.

Les moyens dédiés à la transmission sont donc insuffisants ?

C. F. : De manière générale, sur les moyens comme sur les résultats, il y a peu de visibilité et de transparence dans le programme Aita. Nous n'avons pas eu accès au montant global des enveloppes ou aux détails des allocations par Région ou par dispositif. Dans l'une des régions enquêtées, on nous a confié qu'en 2018, seuls 5% des financements Aita étaient fléchés vers le volet transmission et que seulement deux départements les avaient utilisés en accompagnant des cédants : la marge de progression est énorme ! Ces choix répondent avant tout à des logiques budgétaires.

Il n'y a pas non plus d'objectif chiffré au niveau national ou régional en termes de bénéficiaires touchés ou de postes financés pour l'accompagnement. Cela complique l'évaluation de la mise en œuvre. Nous émettons l'hypothèse que le manque de pilotage est lié au fait

de ne pas assumer l'absence de volonté de remplacer tous les départs. Aita reflète aussi l'esprit des dernières réformes territoriales : clarifier les compétences et segmenter les responsabilités pour ne plus avoir de financements croisés. Résultat ? Au lieu d'un effet d'entraînement - l'État finance une partie, les collectivités l'abondent - on a l'effet inverse.

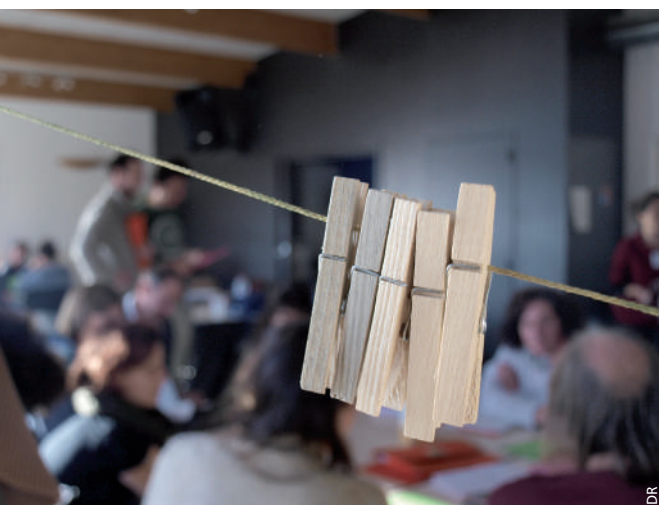
Quelle est l'efficacité des dispositifs d'Aita dédiés à la transmission ?

C. F. : Dans notre rapport remis au ministère fin septembre, nous questionnons la pertinence de ces dispositifs qui sont principalement constitués d'aides financières pensées comme une forme de « récompense pour avoir cédé » et qui arrivent après la transmission. Il manque des dispositifs pour repérer et accompagner les futurs cédants et repreneurs plus en amont. Nous expliquons aussi que les critères choisis ne correspondent pas toujours au public ciblé ou sont trop restrictifs. Ainsi, les dispositifs sont orientés vers ceux qui prennent leur retraite alors qu'ils devraient prendre en compte toutes les formes de départ.

D'autres critères, comme celui de transmettre à un hors cadre familial font que les transmissions familiales, encore majoritaires dans certaines régions, production ou filières, ne sont plus aidées. Autre exemple, le critère d'âge pour bénéficier d'un accompagnement à la transmission a été abaissé. C'est très bien, car il faut s'y prendre presque dix ans à l'avance. Mais maintenant, ceux qui viennent demander cette aide et qui ont en majorité entre 62 et 64 ans n'y ont plus droit...

■ PROPOS RECUEILLIS PAR FABRICE BUGNOT (TRANSRURAL)

¹ - La mise en place des Points accueil installation, des Centres d'élaboration des plans de professionnalisation personnalisés et des stages 21h.



La mise en place d'Aita s'est faite dans l'urgence et les Régions ont peu ou pas pris le temps de réaliser un bilan du précédent programme.

Amélie Pelletier, coordinatrice du réseau des Adear en Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) estime que les moyens dédiés à la transmission sont insuffisants.

« Il faut aller plus loin qu'identifier les cédants »

« En Paca, on compte environ 700 installations par an, dont seulement 25% qui touchent la Dotation jeunes agriculteurs [DJA]. Le taux de renouvellement des exploitants est de 49% et le nombre de fermes a chuté de 30% en dix ans. Il y a un vrai problème de spéculation foncière et beaucoup d'agriculteurs et d'autres propriétaires retiennent le foncier en attendant qu'il devienne constructible.

Le programme Aita [cf. ci-contre] a été mis en place fin 2017 sans analyse de ce qui se faisait avant. De plus, désormais, l'État ne finance plus que le fonctionnement des Points accueil installation, des Centres d'élaboration des plans de professionnalisation personnalisés et quelques stages parrainage [les dispositifs obligatoires] ; la Région a arrêté le financement de certaines

mesures d'Aita et des aides à l'installation pour ceux qui n'ont pas le droit à la DJA. Aujourd'hui, il n'y a plus de financement pour les actions sur la transmission comme les aides aux bailleurs, les diagnostics de fermes à reprendre, le suivi des nouveaux exploitants... La Région, qui annonce un budget total pour l'installation-transmission d'environ 500 000 euros en 2019, a toutefois mis des moyens pour des actions de repérage du foncier à céder, de mise en relation et de remembrement. Elle a également mis en place un appel à propositions pour la préservation et la mise en valeur du foncier agricole et naturel et finance aussi des espaces tests agricoles, les Adear et des postes de conseillers pour la transmission dans les chambres d'agriculture. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, cela a permis

de créer des comités locaux qui regroupent les syndicats agricoles sur le repérage du foncier à céder. Mais il faut aller plus loin qu'identifier les cédants.

Le réseau des Adear est impliqué dans plusieurs actions : des cafés transmissions ; des formations sur les aspects humains car on sait que c'est souvent là que cela bloque ; des accompagnements des cédants et repreneurs sur l'aspect relationnel... On aimerait développer des projets avec les collectivités territoriales et d'autres acteurs. Nous l'avons proposé aux chambres d'agriculture mais elles ont dit non. Pour eux, les actions existantes sont suffisantes. Mais on voit bien que cela ne marche pas. Il faut remettre à plat le programme Aita et y consacrer plus de moyens. »

Le Comité d'études et de liaisons entre associations à vocation agricole et rurale (Celavar) Auvergne-Rhône Alpes a lancé en 2018 une étude sur la transmission agricole. Discussion avec Xavier Lucien, administrateur du Réseau des Créfad, qui coordonne ce travail.

« Les cédants distinguent une pluralité de transmissions »

Pourquoi avoir conçu cette étude et quels étaient vos questionnements de départ ?

Xavier Lucien : Les associations membres du Celavar Auvergne-Rhône Alpes¹ travaillent sur la transmission en agriculture depuis sept à dix ans. Nous avons initié différentes actions, comme des cycles de formation pour anticiper la transmission, des temps de sensibilisation, des accompagnements individuels, des cafés installation-transmission, des réunions avec les acteurs institutionnels... Mais il y a un sentiment de déception quant au temps et

à l'énergie consacrés à ce sujet par rapport aux résultats, l'impression que cela ne produit pas grand-chose ou pas assez. Nous constatons aussi qu'il y a des personnes en souffrance parmi les accompagnateurs comme chez les accompagnés.

Nous nous sommes donc interrogés collectivement. Pourquoi cela ne fonctionne-t-il pas comme nous l'avions imaginé ? La formation ou l'accompagnement sont-ils vraiment utiles pour favoriser la transmission ? Sont-elles les seules actions possibles ? On dit souvent que si le seul outil est un marteau, tous les problèmes res-

semblent à des clous... Nous avons donc lancé en 2018 une recherche-action pour répondre à ces questions grâce au soutien du CGET Massif Central et de la Région Bourgogne-Franche Comté. Nous avions aussi un autre objectif : nous mettre dans une posture de chercheur pour gagner en compétence et ne plus être seulement un objet de recherche.

Comment avez-vous procédé ?

X. L. : Nous avons récolté de la matière sur neuf situations de transmission à différents stades - passées, en cours ou au début du processus - dans les exploita- ■ ■ ■



LAGRICWIKIMEDIA

Avec le soutien du CGET Massif Central et de la Région Bourgogne-Franche Comté (à hauteur de 80 000 euros), les membres du Celavar Auvergne-Rhône Alpes mènent depuis 2018 une recherche-action sur la transmission.

■ ■ ■ tions de nos réseaux, souvent créées hors d'un cadre familial et combinant de la production et d'autres activités de transformation, commercialisation, accueil ou services. Ces fermes, même si elles ont un capital d'exploitation peu élevé, ne sont pas épargnées par le problème de la transmission. Nous avons réalisé une vingtaine d'entretiens auprès de cédants, de repreneurs et de personnes qui ont observé ces situations. Nous avons ensuite effectué des relectures collectives et différentes thématiques sont ressorties. La phase de rédaction est encore en cours et le rapport ainsi que des recommandations aux pouvoirs publics, devraient être rendus publics en 2020.

Quels sont les points les plus saillants qui ressortent de cette étude ?

X. L. : L'identification, par les cédants, d'une pluralité de transmissions : celle du patrimoine, de l'entreprise, des savoir-faire, des réseaux... C'est l'un des points les plus importants.

Cela signifie qu'il peut y avoir un échec sur une dimension mais pas sur les autres. Distinguer ce qui a marché ou non, et pourquoi, permet de sortir d'une approche binaire et de relativiser les échecs. Nous avons entendu certains dire : «*Heureusement que la transmission n'a pas marché car cela a permis d'autres choses.*» Un autre point important, c'est que certains systèmes sont très compliqués à transmettre, notamment quand il y a plusieurs activités et qu'elles sont imbriquées dans un lieu de vie. Cela demande à réflé-

chir la transmission de manière plurielle. On peut par exemple transmettre l'activité de transformation et de vente de yaourts ou l'élevage laitier mais pas forcément les deux. C'est d'autant plus vrai lorsque que le salon tient lieu de magasin ou que les produits sont vendus dans le cadre de tables Accueil Paysan... Une des situations observées concerne une ferme sur laquelle on trouve des chèvres, avec traite à la main, transformation, vente directe et accueil de jeunes en convention avec la Protection judiciaire de la jeunesse. Cette dernière activité risque d'être abandonnée dans le cadre d'une transmission mais l'équilibre économique de la ferme est un tout et il faudra donc changer de système. Cette multiplicité des dimensions de la transmission ou des activités implique à la fois des continuités et des ruptures. Il est important de voir comment les personnes acceptent ces ruptures. Quelqu'un nous a dit : «*[On peut transmettre des activités mais] LE projet ne se transmet pas.*» De fait, dans le couple cédant-repreneur il y a toujours une phase de deuil.

Qu'avez-vous observé au niveau des relations entre cédants et repreneurs ?

X. L. : Dans presque toutes les situations, nous avons remarqué que les difficultés de transmission ne sont pas forcément liées à un conflit entre générations. D'abord, car certains transmettent alors qu'ils sont plutôt jeunes, que d'autres reprennent tardivement, parfois après une première vie professionnelle ou s'installent pour quinze ans. Ensuite, car les différences

culturelles ne sont pas nécessairement liées aux générations et que quand il y en a, c'est souvent sur des points de détail ou un seul aspect de la transmission. On l'a vu, par exemple, dans une situation où des cédants avaient une approche globale du bien-être de leur troupeau et utilisaient l'homéopathie, alors que pour les repreneurs un animal malade devait être soigné par un vétérinaire.

Un autre point est ressorti de nombreux entretiens : la relation cédant-repreneur, qui pour l'un comme pour l'autre, s'inscrit dans la durée et nécessite de «prendre soin de l'autre» c'est-à-dire de l'accompagner. La transmission est un processus qui dure davantage que quelques semaines et s'inscrit dans un temps long. Il y a par exemple des cédants qui restent disponibles et parfois même regrettent de ne pas être appelés davantage par leur successeur.

Quelles conclusions tirez-vous par rapport à vos interrogations de départ et en matière d'accompagnement ?

X. L. : La question de l'accompagnement n'apparaît pas clairement ou de manière spontanée, même s'il y a toujours des tiers qui interviennent dans les transmissions, parfois de manière décisive. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas besoin d'un accompagnement ou d'un travail avec les chambres d'agriculture, les Afocg, les Civam ou les autres réseaux qui travaillent cette question. Les collectivités pourraient jouer un rôle plus important. Nous pensons aussi qu'il y a un fil à tirer sur l'accompagnement réciproque entre cédant et repreneur ou sur la création de «Brigades d'intervention paysannes» constituées d'anciens cédants qui en accompagneraient de nouveaux. Cela devrait faire partie des recommandations de notre rapport. Nous parlerons aussi sûrement des retraits car même si ce n'est pas dit comme ça, la faiblesse des pensions agricoles fait que de nombreux cédants ont besoin d'argent et que la valorisation de leur capital est un frein à la transmission.

■ PROPOS RECUEILLIS PAR FABRICE BUGNOT (TRANSRURAL)

1 - Il regroupe 28 associations dont le Réseau des Créfad et certains de ses membres. Plus d'infos : www.celavar-aura.com.

En cinq ans, Élie Charrieau et Arthur Bouloc ont mis en place une association élevages-céréales-maraîchage sur une ancienne ferme laitière conventionnelle.

De l'élevage laitier à la polyculture-élevage diversifiée

Aujourd'hui, à la ferme de la Belle Botte, 56 ha à Pageas en Haute-Vienne, Élie et Arthur élèvent 200 brebis, travaillent 28 ha de diverses cultures végétales et font du maraîchage. En 2013, en association avec Chloé partie depuis, ils ont repris la ferme de Michel qui y élevait des vaches laitières depuis 1990. Dès leur installation, Élie et Arthur convertissent les cultures en bio et dimensionnent le troupeau ovin par rapport au système de cultures souhaité : ils valorisent l'herbe et l'élevage fournit la matière organique nécessaire aux cultures. Avant de s'installer à Pageas, Élie et Arthur ont visité une cinquantaine de fermes. Ils ont rencontré Michel par le biais d'une session de mise en lien entre cédants et porteurs de projet organisée par la chambre d'agriculture et la communauté de communes. Michel, alors âgé de 58 ans et sensibilisé à la question de la transmission, attachait de l'importance à ce que sa ferme persiste et ne parte pas à l'agrandissement. Il a accueilli avec beaucoup de bienveillance et de curiosité Élie et Arthur, impressionné par leur détermination et par l'originalité de leur projet.

« NOUS AVONS TOUT REMIS À PLAT ET MÊME PHYSIQUEMENT AVEC LA TRACTOPELLE ! »

Au début, Élie et Arthur mettent la priorité sur la réussite des cultures et leur transformation, avec l'achat d'un moulin pour produire de la farine. La gestion du troupeau, du pâturage et l'atelier maraîchage sont traités provisoirement en second plan. « On voulait minimum 50 ha et maximum 80 ha, se souvient Élie, responsable de la partie élevage-céréales et transformation. Ce qui nous a fait hésiter :

RESTRUCTURATION : MIEUX COMPRENDRE ET AGIR

La MCDR UsageR-E-s - Innover par et avec les Usager-e-s : territoires ruraux vivants et technologies appropriées - est un projet partenarial piloté par l'Atelier Paysan sur la période 2018-2021. L'un des axes de ce projet, « Futur-e-s Paysan-ne-s, faire soi-même pour (re)dimensionner », s'intéresse particulièrement à la transmission. Une étude-action sera lancée fin 2019 sur le sujet afin de poursuivre le travail mené par Inpact sur la transmission-restructuration et de l'approfondir sur certaines dimensions, notamment celle de la transformation des bâtiments et du parc matériel ou celles du collectif et des statuts. L'objectif est d'identifier des pratiques favorables à des installations sous forme de reprise et les freins qui existeraient, pour construire et expérimenter d'ici à 2021 de nouveaux supports et actions d'accompagnement adaptés à la transmission-restructuration.

Plus d'informations : <https://latelierpaysan.org/Le-projet-UsageR-E-s>.

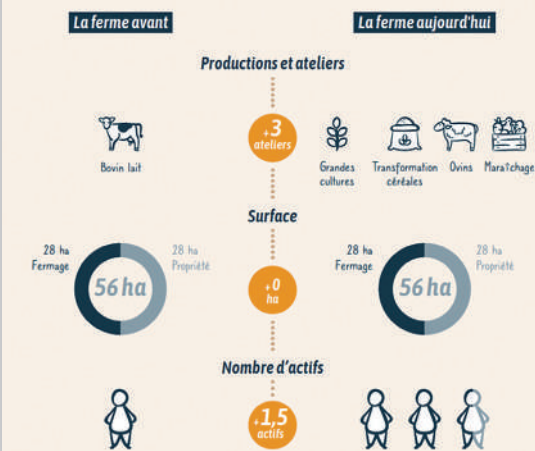
ter : avec 58 ha, on n'était pas sûr d'assurer... Des références de fermes de 50 ha en grandes cultures transformées associées à du maraîchage, il n'en existe pas, mais on savait qu'avec 50 ha, il ne fallait pas qu'on se loupe... Au final, ça va, même si ce n'est pas très confort, 10-15 ha supplémentaires donneraient de la marge. »

Le processus de réappropriation du pâturage et de développement des cultures est progressif et a nécessité un redécoupage des parcelles important, réalisé en 2017 et 2018. « Nous avons tout remis à plat et même physiquement avec la tractopelle ! », explique Élie. Avec Arthur, ils ont réalisé des travaux dans la maison

LES ÉVOLUTIONS SUR LA FERME DE LA BELLE BOTTE

SOURCE : DES IDÉES POUR TRANSMETTRE – SI ON RESTRUCTURAIT LES FERMES ?, LIVRET INPACT, 2019 (P21 ET 23).

La ferme avant	La ferme aujourd'hui
Description de l'exploitation : Ferme d'élevage bovin lait	Description de l'exploitation : Ferme en polyculture élevage diversifiée : Grandes cultures transformées (huile, farine) Élevage ovin et Maraîchage
Statut juridique : Entreprise Individuelle	Statut juridique : GAEC + GFA (maison, bâtiments, terres)
Effectif sur l'exploitation : 1 UTA	Effectif sur l'exploitation : 2,5 UTA
Surface : 56 ha (28 ha en propriété, 28 ha en fermage)	Surface : 56 ha (28 ha en propriété, 28 ha en fermage)
Assolement : > 10 ha de cultures > 46 ha de prairies	Assolement : 28 ha de cultures de vente (huile tournesol, de colza, cameline, farine de blé, orge, sarrasin) > 24 ha de prairies (14 ha temporaire, 10 permanentes) > 4 ha de maraîchage sous serre (2,15 ha) et plein champs (1,85 ha)
Cheptel : 40 vaches laitières, quota 148 000 L	Cheptel : 250 brebis
Mode de conduite : conventionnel	Mode de conduite : AB
Modes de commercialisation : Lait vendu à une coopérative près de Limoges	Modes de commercialisation : > Ovin : agneau en coopérative > Maraîchage et farine et huile : marché + magasin de producteur



d'habitation pour faire deux logements séparés, installé une serre de 1600 m² et construit un nouveau bâtiment de 300 m² pour le troupeau de brebis.

■ HÉLÈNE BUSTOS (TRANSRURAL)

Retrouvez d'autres exemples de transmissions-restructuration dans le livret *Des idées pour transmettre – Si on restructurait les fermes ?*, livret Inpact, 2019.

Pour éviter les agrandissements et dépasser les constats d'inadéquation entre projets des cédants et des repreneurs, le collectif Inpact propose différentes pistes facilitant les transmissions qui impliquent des changements de productions et de pratiques agricoles.

Favoriser d'autres façons de transmettre

En agriculture, au moment de la transmission d'une ferme, le terme de « restructuration » est encore souvent synonyme d'agrandissement. En 2013, 40% des terres libérées par des départs en retraite partaient à l'agrandissement d'exploitations voisines qui deviennent elles-mêmes de moins en moins transmissibles... Mais pourquoi ne pas envisager des restructurations qui maintiendraient voire démultiplieraient le nombre de fermes et d'emplois de qualité ? D'autant plus qu'elles existent déjà. Les transmissions-restructurations envisagées par le collectif Inpact constituent une des formes de transmission possibles. Elles impliquent une réorientation (de façon cumulative ou non) : de la conduite de l'activité ; de la production principale ; de l'usage des terres et des bâtiments.

INTÉRÊTS MULTIPLES

Augmentation du nombre de paysans, levier de transition vers des pratiques agricoles respectueuses du vivant, réponse à l'inadéquation entre projets des candidats à l'installation et fermes à reprendre, motivation pour les agriculteurs en fin de carrière... Les raisons de s'intéresser aux transmissions-restructurations sont nombreuses. Le collectif Inpact a réalisé en 2018 une étude sur une vingtaine de cas de transmissions-restructurations¹ sur laquelle il s'est, entre autres, appuyé pour élaborer des recommandations afin de développer cette autre manière de transmettre et reprendre des fermes.

DE L'ÉCHANGE ET DES PASSERELLES

Un premier axe de travail porte sur la nécessaire évolution des représentations, du côté des cédants comme du côté des candidats à l'installation (cf. encadré), par le partage d'expériences

et l'échange. Ainsi, l'accompagnement et les dispositifs facilitant la projection commune entre cédants et repreneurs potentiels (comme le Contrat emploi formation installation, par exemple) devraient être systématiquement accessibles à tous les cédants et repreneurs. Mieux documenter et diffuser les exemples de transmissions-restructurations contribuera aussi à cette évolution des représentations.

Un second axe de travail proposé concerne la création de passerelles entre les politiques publiques sur l'installation-transmission (le programme Aita) et celles sur le changement de pratiques (comme Ecophyto) pour encourager les transmissions-restructurations qui créent plus d'installations de paysans, à surface égale, et en faveur d'une évolution des pratiques agricoles.

DE LA DIVERSITÉ DU PORTAGE FONCIER

Un troisième type de recommandations s'intéresse à la sensibilisation et à la formation des futurs repreneurs et cédants à la diversité de l'entreprise collective en agriculture. Pour Inpact, il apparaît important de davantage capitaliser sur les différentes formes d'entreprises collectives, tant elles restent peu connues alors qu'elles sont des moteurs puissants pour transmettre (cf. schéma). De plus, l'ouverture d'une réflexion sur la cohabitation d'activités de différentes natures est très certainement un chantier à mener ; l'insertion d'activités non agricoles peut être un moyen de mieux valoriser les bâtiments et une opportunité pour des personnes de créer leur activité économique. Cette possibilité est trop peu observée et documentée notamment sur les aspects relationnels et réglementaires. ■ ■ ■

DÉCONSTRUIRE LES REPRÉSENTATIONS

En 2018, le Civism 35 Installation-Transmission a réalisé deux études dans le cadre du projet « Encourager l'installation/transmission en production laitière en agriculture durable en Bretagne ». Dans la région, en 2017, 40% des fermes à reprendre étaient en bovin lait alors que 26% des candidats à l'installation cherchaient à s'installer dans cette production. La première étude s'est intéressée aux éléments intervenant dans la construction du choix de production de candidats à l'installation non issus du milieu agricole et à leur compatibilité avec l'élevage bovin lait. Pour ces candidats, il ressort notamment que ce type d'élevage :

- ne répond pas aux finalités éthiques et politiques de leurs projets ;
- est incompatible avec le mode de vie souhaité ;
- est inaccessible ;
- est moins bien accepté par l'entourage, contrairement aux productions végétales.

Dans la seconde étude, portant sur la perception par les cédants de la transmissibilité de leur ferme laitière, les éleveurs interrogés apparaissent plutôt enclins à envisager des changements de production au moment de la transmission. En revanche à la question « *et si c'était quelqu'un qui ne vient pas du milieu agricole ?* », leur réponse est moins tranchée. Certains seraient prêts à accueillir de tels projets mais d'autres restent fermés à la possibilité d'installer une personne non issue du milieu agricole face à la peur que « *les banques ne suivent pas* » ou parce qu'ils considèrent « *qu'il faut être né dans le milieu agricole pour devenir éleveur* ».

SOURCE : DES IDÉES POUR TRANSMETTRE – SI ON RESTRUCTURAIT LES FERMES ?, LIVRET INPACT (P13), 2019.
PLUS D'INFOS SUR LE PROJET ET LES ÉTUDES DU CIVIAM 35 INSTALLATION-TRANSMISSION : FDCIVIAM35@CIVIAM-BRETAGNE.ORG.

■ ■ ■ Enfin, le collectif Inpact estime que le renforcement des structures de portage foncier et des dispositifs de stockage est nécessaire, notamment pour faire face au problème d'inadéquation entre le calendrier de départ d'un cédant et celui du pre-

neur et ainsi faciliter l'installation d'un plus grand nombre de personnes. Cependant, une redéfinition des outils et du fonctionnement des instances foncières s'impose pour que ces propositions s'inscrivent dans un mouvement de politique publique

plus global encourageant les transmissions créatrices d'actifs et d'exploitations agricoles supplémentaires.

■ HÉLÈNE BUSTOS (TRANSRURAL)

1 - Pour chaque cas, des entretiens avec les cédants et repreneurs ont été réalisés.

DIVERSITÉ DES COLLECTIFS EN AGRICULTURE

SOURCE : DES IDÉES POUR TRANSMETTRE — SI ON RESTRUCTURAIT LES FERMES ?, LIVRET INPACT (P29), 2019/GRAPHISME J. KLAG

Faire ensemble



Fermes villages diversifiées avec une organisation collective « esprit GEAC nombreux/Coopératives »

Fermes diversifiées avec une organisation collective « esprit GEAC couple/2 associées »



Ensembles cohérents de fermes ou d'activités relativement spécialisées « Esprit association d'entreprises individuelles »

Fermes plutôt spécialisées et individuelles avec une dimension collective

Fermes plutôt diversifiées individuelles

Faire avec



Le stockage du foncier, un outil au service de la reprise

Au moment de sa vente, au début des années 2010, la ferme des Eygagayres dans la Haute Vallée de la Loire est composée de deux lots : un premier de 40 ha en AOC Lentilles vertes du Puy et un second de 28 ha avec une maison d'habitation à l'abandon depuis plusieurs années, sur la commune de Chadron. Si le premier lot part rapidement à l'agrandissement, le sort du second où les terres sont moins bonnes est plus incertain. « On savait que ça se préparait du côté des Eygagayres, se souvient Jérôme Surrel, élu de la commune et lui-même agriculteur. Cette fois, on s'est dit qu'il y avait autre chose à faire que l'agrandissement ! » L'élu prend contact avec Romain Michel, jeune candidat à l'installation, pour l'inviter à visiter la ferme. Pour Romain, la première réaction est sans appel : « Je ne voulais pas reprendre cette ferme ! Le chemin d'accès, tu ne passais pas en voiture, c'était tout fermé... » Mais, il finit par tomber amoureux du côté sauvage de la ferme et commence à s'y projeter. Rapidement, il se rend compte qu'il

ne pourra pas l'acheter seul et se tourne alors vers la commune. Cette dernière fait appel à Terre de Liens Auvergne pour acquérir le foncier agricole. Romain achètera le bâtiment.

DONNER DU TEMPS AU TEMPS

Soutenu par la Mairie de Chadron et de nombreuses associations locales, le futur paysan affine son projet. La Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) accepte de stocker les terres pendant un an, dans le cadre d'une convention passée avec le conseil régional. En 2015, Romain dispose d'un bail d'occupation précaire et se lance dans la réouverture des chemins et des parcelles abandonnées. En parallèle, Terre de Liens collecte auprès de citoyens les 89 000 € nécessaires à l'achat des 28 ha. Le 17 juin 2016, la signature de la vente à Terre de Liens a lieu et Romain signe son bail le même jour. Aujourd'hui, avec sa compagne, ils élèvent 90 porcs, sur un modèle extensif, en bio, et font de la transformation en charcuterie. Les pro-



Dans le cadre de sa campagne de collecte d'épargne solidaire pour acquérir la ferme des Eygagayres, Terre de Liens Auvergne a organisé une visite de la ferme le 26 septembre 2015.

duits de la ferme sont commercialisés en vente directe sur la ferme, au marché du Puy-en-Velay, dans une épicerie de produits locaux et au restaurant de Chadron.

■ EXTRAIT DE DES IDÉES POUR TRANSMETTRE — SI ON RESTRUCTURAIT LES FERMES ?, LIVRET INPACT (2019) DANS LEQUEL ON TROUVE D'AUTRES EXEMPLES DE DISPOSITIFS FONCIERS FACILITANT LA TRANSMISSION-RESTRUCTURATION DES FERMES.

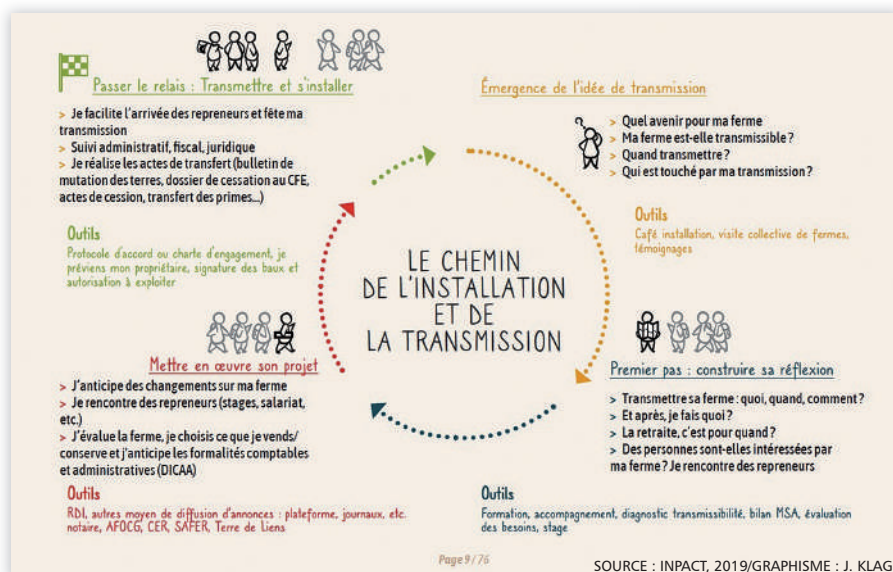
Les membres d'Inpact agissent à plusieurs niveaux : constitution de réseaux locaux, création d'espaces de rencontres, accompagnements collectifs et individuels...

Comment accompagner les transmissions ?

La mobilisation des acteurs locaux est un des leviers à renforcer pour faciliter les transmissions. En Aveyron, l'Addear12 s'est par exemple appuyée sur un groupe d'étudiants¹ pour questionner des élus et des techniciens de collectivité et des organisations économiques sur leur vision de l'agriculture et de la transmission. La soirée de restitution de ces travaux a attiré une cinquantaine de personnes et a débouché sur le lancement de cycles de visites de fermes. En Ille-et-Vilaine, le Civam 35 Installation-Transmission a lui décidé de mettre en place des réunions entre les acteurs du développement agricole, des vétérinaires, des contrôleurs laitiers, la MSA, des élus et des cédants pour « parler transmission ». Alors que les exploitations laitières intéressent peu de repreneurs, l'objectif était de travailler sur la représentation de la « transmissibilité » d'une ferme. Les agriculteurs sont en effet influencés par les représentations que les autres ont de leurs fermes et cela peut les démotiver à entamer une transmission.

FAVORISER LES RENCONTRES

À côté du Répertoire départ installation, qui recense une partie des fermes à céder, il existe de nombreuses alternatives pour mettre en relation les cédants et repreneurs, comme la plateforme d'annonce foncières de Terre de Liens ou les cafés installation-transmission. Pour les membres d'Inpact, « la première impression lors de la rencontre cédant-repreneur influence fortement la suite de la relation. L'information claire (possibilités de reprise, contexte local), jointe à la prise en compte des projets de chacun, permet d'établir une communication et une relation de confiance, constituant des facteurs clés de réussite. Cela se travaille avant même la rencontre »². Ils privilégient donc des rencontres physiques et conviviales valorisant la parole des cédants. Dans les Côtes d'Armor, le module de formation d'une journée proposé par le Centre d'études pour un développement



agricole plus autonome vise ainsi à favoriser l'interconnaissance et non LA rencontre. «Souvent, lorsque les publics coexistent, l'enjeu de trouver "la perle rare" ou "la ferme qui conviendrait" revient au grand galop.»² Lors de la formation, les participants sont invités à s'intéresser aux réalités vécues par un cédant quand il commence à réfléchir à sa transmission, à étudier des situations de transmissions non abouties et à identifier les facteurs de blocage.

UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

Le Civam 35 Installation-Transmission organise une formation de trois jours intitulée « Construire son projet de transmission ». Le futur cédant y identifie les questions à se poser pour construire son parcours de transmission et acquiert des savoirs qui vont lui permettre de commencer à répondre à ces questions. Chaque groupe est constitué d'au moins un futur installé et de cédants. Ces derniers essaient d'envisager l'installation de ce porteur de projet chez eux, grâce à une liste de questions clés : que devient l'outil de production lait ? Comment se fait l'évaluation de la ferme ? Et si la totalité

du foncier n'est pas nécessaire ? Qu'est-ce que je transmets comme savoir-faire ? Est-ce que ce serait une transmission réussie pour moi ?

Pour l'Interafocg, l'idéal est de privilégier un accompagnement global (juridique, humain, administratif, comptable...) et collectif, pour croiser les regards et ouvrir le champ de possibles. « Il s'agit de soulever les bonnes questions auprès du cédant et non de se situer comme expert qui apporte des réponses, explique Isabelle Hagel, chargée de mission à l'Interafocg. Mais il ne peut pas y avoir de protocole type puisque chaque cas est unique. » Cette nécessité d'un accompagnement global et sur mesure donne d'autant plus d'importance à la coopération entre différents acteurs complémentaires. Mais cela demande un temps important d'interconnaissance et d'adaptation de leurs pratiques. Et une réelle volonté politique des structures qui agissent sur la transmission.

■ FABRICE BUGNOT (TRANSRURAL)

1 - De l'École nationale supérieure agronomique de Toulouse.

2 - Rapport des préconisations d'Inpact - Accompagner la transition agricole en favorisant le renouvellement des actifs, septembre 2019.

Une coopérative mise sur la transmission-reprise

Dans les années 1970, les paludiers de Guérande (Loire-Atlantique) traversent une crise ; le métier est mis à mal, beaucoup quittent la profession et les marais se détériorent. Cette crise est une sonnette d'alarme pour les producteurs de sel qui décident d'agir en créant un groupement de producteurs en 1972. La priorité est mise sur le foncier, afin de protéger les exploitations des projets immobiliers et d'infrastructures envisagés sur la presqu'île à cette époque. Afin de transmettre leur savoir-faire et de former de nouveaux paludiers, les producteurs travaillent à la création d'un Brevet professionnel responsable d'exploitation agricole en 1979 avec la chambre d'agriculture.

LA RELÈVE ASSURÉE ET DES DÉPARTS PRÉPARÉS

Aujourd'hui encore, tous les nouveaux paludiers suivent cette formation et sont

parrainés par un paludier professionnel. En 1988, les paludiers se structurent en coopérative. L'accent est mis sur la qualité des produits, la coopérative finançant la certification Nature & Progrès du sel de Guérande (1989), puis le Label Rouge (1991) et, en 2012, des Indications géographiques protégées. Une veille foncière régulière permet de gérer l'évolution de l'état et de la disponibilité du marais. Une aide à l'installation (avance de trésorerie) permet aux jeunes installés d'obtenir une dotation matérielle. Ils sont intégrés dans des groupes d'entraide pour les travaux importants comme la remise en état de salines à reprendre. Ces groupes veillent également à l'arrêt progressif de celles et ceux arrivant à la retraite. En trente ans le métier a regagné en attractivité et presque toutes les installations avec la coopérative sont pérennisées le temps d'une carrière complète.

UNE DIVERSITÉ D'ACTEURS INHABITUELS

Si agir sur la transmission n'est pas la mission première des coopératives, l'enjeu du renouvellement de leurs adhérents (au-delà du seul maintien des volumes) est réel. Parmi les éléments déclencheurs d'un travail sur ce thème, il y a l'âge des coopérateurs (encore faut-il que les coopératives connaissent leurs adhérents...) et l'existence d'une réflexion prospective sur l'avenir. D'autres acteurs locaux comme les Coopératives d'utilisation de matériel agricole, les collectivités, intercommunalités ou encore les Agences de l'eau peuvent intervenir à un ou plusieurs moments dans des processus de transmission. Si leurs « portes d'entrée » diffèrent (maintenir les actifs, l'approvisionnement local des cantines scolaires, faciliter le changement de pratiques agricoles...), l'enjeu reste d'éviter la création de déserts ruraux.

■ EXTRAIT DE *DES IDÉES POUR TRANSMETTRE* —
LES DYNAMIQUES TERRITORIALES QUI SOUTIENNENT LA TRANSMISSION,
LIVRET INPACT (2019).

S'il est nécessaire de prendre en compte et d'agir sur l'ensemble du contexte dans lequel surviennent les transmissions, des mesures peuvent être prises via le programme d'Accompagnement à l'installation transmission en agriculture (Aita).

Plaidoyer pour une transformation des politiques publiques

Depuis des décennies, la transmission reste le parent pauvre des politiques publiques en matière de renouvellement des actifs agricoles. Le récent programme Aita ne déroge pas (encore) à la règle. Les leviers pour inciter les agriculteurs à transmettre y restent marginaux et principalement d'ordre financier. Ces aides, directement destinées aux cédants, ne compensent pas l'absence d'un accompagnement humain et de moyens d'animation sur le terrain. Transmettre reste en effet un projet pour l'exploitation qui implique des change-

ments nombreux et importants (cf. p14). L'obligation de résultats, pour les structures accompagnatrices comme pour les cédants, peut aussi être dissuasive face à la réalité d'un processus complexe sur le plan technique, administratif, financier et humain. Et le serpent se mord la queue : en n'utilisant pas ou peu les enveloppes nationale et régionales pour la transmission, celles-ci sont réduites chaque année, faute d'être perçues comme efficaces. De plus, les pratiques de mise en concurrence des structures accompagnatrices auxquelles les agriculteurs sont susceptibles de s'adresser tendent à dimi-

nuer leur nombre. Or, chacune a ses pratiques, souvent complémentaires et, dans une démarche de transmission qui touche à l'intime, il est important que chaque agriculteur puisse s'adresser à celle qui lui convient le mieux. Ceci invite d'ailleurs à revoir leurs modes de financement, souvent remis en cause d'une année sur l'autre alors le processus peut prendre des années ! La gouvernance du programme Aita repose sur un principe de « cogestion » entre les directions régionales du ministère en charge de l'agriculture et les conseils régionaux, susceptibles de consulter la ■■■

- profession via des Comités régionaux installation-transmission. Cette organisation mériterait d'être clarifiée car elle entraîne le plus souvent une déresponsabilisation des deux institutions.

FAIRE CONNAÎTRE ET ACCOMPAGNER DE NOUVEAUX MODES DE TRANSMISSION

Pour éviter la désertification rurale, accentuée par la course à l'agrandissement, nous insistons sur l'importance de reprendre toutes les fermes existantes. Un frein important à la reprise reste l'inadéquation entre les fermes à reprendre et celles recherchées idéalement par des candidats à l'installation (cf. pVIII). Il existe des décalages et croyances qui amènent les cédants à choisir une solution, perçue souvent comme plus aisée : l'agrandissement d'un agriculteur voisin. Mais ce constat n'est pas une fatalité et notre travail, sans nier les difficultés à transmettre des exploitations de taille ou au capital important, le montre. En s'inspirant d'initiatives locales de restructurations de fermes (notamment par le biais d'installations collectives¹, de partage de bâtiments agricoles, de diversification des ateliers...), nous pouvons avancer l'intérêt de ces nouvelles formes de reprises pour les exploitations considérées comme aujourd'hui « non transmissibles »². Afin d'assurer le renouvellement des actifs agricoles, il est nécessaire de davantage étudier ces formes de transmission, de les intégrer dans les politiques existantes et d'adapter les modes d'accompagnement en conséquence. Cette façon de transmettre, toujours à l'initiative des cédants et/ou des repreneurs, mérite d'être mise en avant et encouragée pour installer plus de paysans à surface égale, faire évoluer les pratiques agricoles, insérer des activités non agricoles dans les corps de fermes ou encore contribuer à la diversification agricole des territoires.

CRÉER, SOUTENIR ET FAIRE VIVRE DES INITIATIVES DANS LES TERRITOIRES

Développer une politique ambitieuse passera aussi par la prise en compte des initiatives locales qui s'adaptent aux problé-



matiques agricoles, économiques, sociales des territoires. Aujourd'hui, certaines structures parmi les Cuma³, les coopératives, les collectivités ou les Agences de l'eau interviennent auprès des agriculteurs cédants ou en passe de l'être (cf. pXI). Ces acteurs se trouvent pourtant hors des radars de la politique publique actuelle. Avec chacun leurs raisons d'agir, ils ont des modes d'intervention propres, parfois complémentaires, sur les différentes étapes du processus de transmission (émergence de l'idée, accompagnement et formation, mise en relation, stockage de foncier...). Cependant, ils manquent de moyens, de liens avec les autres acteurs de la transmission et de reconnaissance pour se sentir légitimes. Une animation territoriale, pour favoriser les rencontres et l'échange entre agriculteurs et les différents acteurs de la transmission, favoriserait l'articulation et ces initiatives.

Au-delà des familles et du voisinage qui peuvent peser, voire faire pression au moment de la transmission, le champ de ceux qui peuvent interpellier les cédants est vaste. Des solutions de portage du foncier, collectif, solidaire, à court ou long terme, existent et démontrent que les citoyens et les collectivités ont un rôle à jouer pour faire émerger des projets agricoles durables et faire du foncier un bien commun dont l'usage agricole serait garanti.

AGIR À TOUS LES ÉCHELONS

Au-delà de ces quelques préconisations, nous pensons qu'il est nécessaire de prendre en compte l'ensemble du contexte sectoriel dans lequel surviennent les transmissions. D'abord, parce que transmettre, d'une ferme à l'autre ou d'une production à l'autre, n'englobe pas les mêmes réalités. Ensuite, parce que sans différentes réformes, il n'est pas possible d'envisager une transition agricole et des transmissions nombreuses !

Une revalorisation des retraites agricoles est nécessaire pour que les agriculteurs ne soient plus incités à réaliser leur « capital retraite » par la vente de leur outil de production. De même, une politique foncière ambitieuse, axée sur une redéfinition des outils de régulation et ayant pour objectif réel de faciliter les installations, est obligatoire. Enfin, il n'est pas possible d'accompagner et d'inciter le renouvellement des actifs par des transmissions et des installations nombreuses, sans recadrer les objectifs de la Politique agricole commune pour aller vers une alimentation de qualité accessible à tous, produite par des agriculteurs nombreux aux pratiques agricoles durables. Repenser les aides à l'actif et non plus à l'hectare serait un premier pas.

Il y a un besoin de cohérence des différentes politiques agricoles, sociales et fiscales qui touchent à la transmission agricole mais des mesures, comme celles que nous proposons, peuvent être prises dans le cadre d'Aita, tout comme nous pouvons aussi agir localement, à court et moyen terme, avec les collectivités et d'autres acteurs des territoires.

■ LES PARTENAIRES DU COLLECTIF INPACT.

1 - Derrière le terme « collectif » se cachent de nombreuses manières de s'installer à plusieurs pour reprendre une exploitation : « ferme village », organisation collective type Gaec, association d'entreprises individuelles... (cf. pVIII).

2 - La transmissibilité d'une ferme est aujourd'hui pensée par la profession en fonction de la rentabilité et de la viabilité à l'instant de la transmission.

3 - Coopératives d'utilisation de matériel agricole.

société

Faire monde commun, un vaste et vivifiant programme



Détour par les Entretiens de Bibracte-Morvan, au Mont Beuvray en Saône-et-Loire, qui du 11 au 13 septembre ont réuni près de deux cents personnes autour de thème Faire monde commun.

J'ai participé aux entretiens de Bibracte pour la première fois. J'y ai fait cette trop rare et puissante expérience de me sentir investie d'une énergie politique. Organisé entre Glux-en-Glenne et Saint-Léger-sous-Beuvray, cette rencontre de trois jours rassemblant chercheurs, habitants, élus, agriculteurs et autres professionnels s'est intéressée à la question : comment définir ensemble ce qui fait la singularité de la vie en territoires de montagne ? Préparée sous l'égide du Laboratoire d'excellence « Innover en territoire de montagne », de la Maison du patrimoine oral de Bourgogne et du site archéologique de Bibracte, la rencontre voulait éviter le format des colloques scientifiques où « les chercheurs parlent aux chercheurs », grâce à la participation de personnes vivant et travaillant dans le Morvan et alentours. Et c'est une réussite.

UNE EXPÉRIENCE OUVERTE

La première journée, à partir d'une intervention du sociologue et philosophe Bruno Latour, a consisté en la description concrète par les personnes de la vie sur ces territoires, dans toutes ses dimensions. Le deuxième jour était consacré à l'échange sur des notions telles que la ruralité, la marge, la montagne, les périphéries. Et le dernier invitait les participants à exprimer en commun ce à quoi ils tiennent et dont ils dépendent. Si cette rencontre doit déboucher sur la rédaction d'un manifeste pour la politique de la montagne de la Région Bourgogne-Franche-Comté,



Le site de Bibracte, sur le massif du Mont Beuvray (Bourgogne), est une ancienne capitale du peuple gaulois des Éduens.

on peut avant tout retenir l'expérience singulière de ce moment. L'exercice a commencé par la description de mon « terrain de vie » et la prise de conscience des fondamentaux de mon existence, de mes attachements : le jardin, la forêt et les magasins pour me nourrir ; l'école, le cinéma, la bibliothèque pour comprendre le monde ; les amis, les voisins et les fêtes pour me sentir bien ; les chemins, les routes et les gares pour voyager. Cet exercice a fait suite à une présentation de Bruno Latour, auteur de *Où atterrir*, essai paru il y a deux ans, dans lequel il propose de décrire ses « terrains de vie », expression politique tombée en désuétude après 1789 et la rédaction des cahiers de doléances. Pour lui, cette description est un préalable à la « re-territorialisation » des humains, seul moyen de sortir du capitalisme destructeur de la vie sur la planète.

UN CROISEMENT DES REGARDS

Ensuite, parmi mes fondamentaux, j'ai déterminé ceux qui dépendent de moi et ceux dont je dépends et, enfin, ceux contre lesquels je veux lutter et mes alliés. C'est mon terrain de vie, chacun le sien... Nous avons été invités à partager ce que nous avons écrit. Les réponses intéressantes étaient celles qui étaient le plus ancrées dans la réalité. Dépendre de l'essence pour se déplacer et aussi d'un salaire pour payer un loyer et des biens de consommation ; dire que ses enfants en bas d'âge dépendent de soi... Chacun a pu prendre conscience que « faire monde commun », c'est partir de ses attachements et créer des convergences - avec des conflits nécessairement ! Conflits parce que, dans un espace de vie, par exemple, la forêt peut être rasée par l'un qui a ■■■

■ ■ ■ besoin de vendre le bois, quand cette même forêt peut être indispensable pour l'existence d'un autre. Il est important qu'existent des espaces et des moments pour que tout un chacun puisse exprimer ce qu'il défend. C'est le premier exercice politique et aucune décision n'est véritablement démocratique si elle n'est pas passée sous le rouleau compresseur d'une vigoureuse discussion.

UNE MARGE DE QUALITÉ

Vivifiée, je me suis sentie vivifiée, j'ai senti que cette vie aux bords du monde, dans ce territoire de marge et d'hyper-ruralité que j'avais choisi, le Morvan, était un endroit fertile pour les humains, un espace où développer sa liberté et une certaine humilité qui renforce la capacité à agir. Parce qu'agir devient une nécessité, ce n'est plus une question de choix, le territoire est en profonde muta-

Plus d'infos :
www.bibracte.fr/fr/venir/agenda/14e-entretiens-de-bibracte-morvan.

tion du côté de l'élevage, de l'activité forestière et de la population. Comprendre la qualité et la valeur de ce terrain de vie, cela passe par l'écoute attentive et empathique. Le récit personnel peut être puissant et permet de saisir comment les choses sont vécues par une personne. Ainsi de cette femme, qui trente ans après son installation dans une ferme à 600 mètres d'altitude, parle de son « expatriation » et de la souffrance liée au travail et à la difficile intégration sociale.

La dernière fois que j'ai écrit dans *Transrural*, c'était sur le Festival des histoires vraies (cf. TRI n°463) et il y a encore dans cette manifestation de Bibracte tout un argumentaire en faveur des récits de vie. Les espaces et les rencontres qui les favorisent sont des lieux où il est plus facile de s'exprimer. La parole attendue émane du sensible, du vécu. Je suis

en manque d'espace d'expression, de discussion et de considération. Au travail, c'est une gageure de trouver un espace de liberté dans le système hiérarchique. Et dans la vie de tous les jours, c'est impossible à concilier avec un travail et une vie de famille. Aux Entretiens de Bibracte, la parole lisse et institutionnelle n'a pas sa place. Non que ceux qui la tiennent habituellement n'y soient pas présents, mais la puissance du concept, qui met la recherche scientifique au service de changements sociaux, et la valeur accordée à la parole concrète et aux récits de vie des « dominés », laissent peu de place aux paroles creuses et aux idées fourre-tout. Une fois qu'on a fait cette curieuse expérience politique de se sentir investie et responsable de son existence, il n'est plus possible de revenir en arrière...

■ PAULINE BUREAU



écologie

Retour de bâton pour La Bascule

Cet été, l'annulation d'un festival porté par le « mouvement de lobbying citoyen » La Bascule a remis en lumière différentes approches de l'écologie.

Du 30 août au 1^{er} septembre devait avoir lieu, dans la Creuse, le festival l'An Zéro, sensé rassembler « les acteurs de la transition écologique, sociale et démocratique [pour amplifier] l'élan de bascule vers une société plus sobre, plus solidaire et plus résiliente »¹. Cet événement qui prévoyait d'attirer quelque 50 000 personnes est porté par La Bascule, une association créée début 2019 par Maxime de Rostolan (entre autres fondateur de Fermes d'Avenir, cf. TRI n°460). Avec son humilité

coutumière, ce dernier explique que l'association a pour vocation de « devenir un catalyseur des initiatives écologiques, démocratiques et sociales » et « d'aider les acteurs à péter leur plafond de verre ». En attendant de tous nous faire catalyser, revenons à l'An Zéro. Le festival devait initialement se dérouler sur la commune de Gentioux-Pigerolles sur le Plateau de Millevaches. Face à l'opposition d'habitants - exprimée notamment lors d'une réunion publique à Faux-La-Montagne le 1^{er} juillet dont on

■■■ trouve un savoureux compte-rendu sur le site *Lundi matin*² -, le projet avait été déplacé sur l'aérodrome de Guéret-Saint Laurent. Mais le 1^{er} août, les organisateurs expliquaient dans une tribune : « *L'organisation de l'An Zéro se frotte à une succession de sérieux obstacles. Le premier lieu choisi, particulièrement symbolique dans l'univers des luttes militantes, n'a pas fonctionné. Par manque de concertation en amont [...]. Une étoile sembla alors s'allumer à quelques kilomètres de là, nous permettant de nous installer dans la foulée d'un festival de musique dont nous pouvions récupérer toutes les infrastructures. En parallèle de la dimension logistique, s'est déployée sur les réseaux une campagne de discréditation de l'An Zéro par une (micro) sphère d'activistes, partisans d'une approche révolutionnaire. [...] Des tribunes d'anonymes à l'amalgame facile ou de journalistes à l'éthique curieuse, qui tentent absurdement de faire passer notre initiative pour macroniste et complaisante avec le capitalisme, minent notre quotidien en mettant notre motivation et notre image à rude épreuve.* »³ Bref, pour ne pas risquer le gros bouillon financier et symbolique, l'événement hors-sol est reporté *sine die*.

Dans une des tribunes susmentionnées⁴ -signée par une trentaine d'organisations, paysannes notamment-, plusieurs réflexions sont intéressantes à relayer, l'objet n'étant pas ici de se réjouir d'un échec mais bien d'éclairer ce qui se joue en termes de visions de l'écologie. En notant que « *plusieurs personnes, parfois engagées de longue date dans les luttes écologistes, ont répondu à l'invitation de l'An Zéro sans en connaître les tenants et aboutissants* », les auteurs de la tribune estiment que : « *Derrière ses slogans vagues voire douteux (constituer un "nous des acteurs de la transition", créer des "start-up à impact positif" et des "solutions innovantes"...), l'intention des organisateurs est bien de promouvoir une*

écologie consensuelle qui désarme toute conflictualité et invisibilise les responsables du désastre en cours. C'est pour cela qu'il faut, selon eux, faire "converger" tout le monde ou presque dans un consensus amnésique : "mouvements de citoyens, d'entrepreneurs sociaux et ESS, associations, collectifs d'artistes, agriculteurs, investisseurs, élus, bénévoles, étudiants..." ».

Pour ne pas risquer le gros bouillon financier et symbolique, l'événement hors-sol l'An Zéro a été reporté *sine die*

Pour les auteurs de la tribune, des initiatives comme l'An Zéro sont bien dans l'air du temps et à même de répondre au besoin d'un pouvoir politique dépassé par les événements et inquiet de voir le peuple, la jeunesse et le mouvement climat passer à des modes d'action de plus en plus désoberbissants et radicaux. « *Face à ce danger, certains cherchent à faire émerger un "mouvement" de transition qui rende "l'écologie" compatible avec l'essentiel de l'ordre économique et politique actuel. L'opération vise à capturer un vivier électoral sincèrement "écologique", tout en restant durablement inoffensif pour les intérêts et pouvoirs économiques qui polluent et détruisent la planète. Comment éviter que tout "transitionne" en rond, sans que rien ne change vraiment ? Il est désormais évident que le maintien du productivisme, du niveau d'inégalité régnant aujourd'hui et du commerce mondial libre-échangiste, ne sont tout simplement pas compatibles avec celui de la vie humaine et non-humaine sur terre. Avec leur mot d'ordre "tout commence maintenant", les initiateurs du festival l'An Zéro semblent orchestrer la confusion pour mieux nous faire oublier qui sont les responsables du désastre en marche.* »

■ HÉLÈNE BUSTOS (TRANSRURAL)

en bref

QUE FONT LES CHAMBRES ?

Les députés qui examinaient le 15 octobre dernier le projet de loi de finances 2020 ont pour l'instant fait demi-tour sur la réduction des moyens publics accordés aux chambres d'agriculture et sur la régionalisation du réseau. Un membre de La République en Marche a toutefois demandé un rapport afin de « *savoir ce qui se passe réellement dans les Chambres, quel est l'état de leurs comptes* ». Le mystère devrait être levé avec la remise du rapport en juin 2020. □

CONCERTATION SUR LA PAC

Le ministère en charge de l'agriculture a lancé le 10 octobre dernier la concertation « officielle » autour des modalités nationales d'application de la Pac 2021-2027. Selon le gouvernement, la concertation co-pilotée avec Régions de France sera « *la plus ouverte possible* » et associera professionnels, salariés, industriels et société civile. Mais en quelques semaines, car ce « *plan stratégique français* » devrait être finalisé avant fin 2020. Les négociations « non officielles » avec les organisations agricoles ont, elles, commencé il y a longtemps... □

SEMENCES LIBRES !

Le Parlement européen a adopté le 19 septembre une résolution demandant que les plantes obtenues à partir de procédés de sélection essentiellement biologiques ne puissent pas être brevetées. Il exprime par là « *sa profonde préoccupation* » suite à la décision qui avait été prise par l'Office européen des brevets en décembre 2018. L'organisme avait en effet confirmé l'octroi d'un brevet à Syngenta pour des semences de poivrons sans graine obtenues selon des procédés de sélection conventionnelle. □

environnement

Lubrizol : flou et inquiétudes pour les paysans

Le 26 septembre dernier à Rouen, une partie de l'usine Lubrizol, classée Seveso, et des entrepôts attenants partent en fumée. Galettes d'hydrocarbures, eau de pluie visqueuse, dépôts de suies dans les champs et jardins... le panache et les retombées associées touchent la Seine-Maritime, la Somme, l'Oise et l'Aisne. Les Préfectures suspendent le jour même la vente des productions végétales et animales sur une partie de leur territoire. 3 000 agriculteurs seraient touchés, selon une estimation du ministère en charge de

l'agriculture. Le 18 octobre, toutes les restrictions de vente étaient levées. Mais les difficultés pour les agriculteurs ne sont pas terminées. Le flou sur les avances de trésorerie et les indemnités - comme sur les impacts sanitaires - persistait mi-octobre.

INFORMATIONS CONTRADICTOIRES

Comme l'explique Olivier Lainé, membre de la Confédération paysanne de Seine-Maritime, les producteurs en circuits courts, notamment les maraîchers et les éleveurs qui transforment, sont les plus touchés. Ils n'avaient pas encore eu d'aide le 18 octobre alors que ceux qui livrent en laiterie ont eu des avances de trésorerie et que les céréaliers avaient déjà fait leurs récoltes. « Ce sont aussi les plus touchés à moyen ou long terme, car il va falloir regagner la confiance des consommateurs, alerte Olivier Lainé. C'est un traumatisme

pour nous. Il y a déjà deux paysans dans mon entourage qui vont sûrement arrêter. »

QUELLES INDEMNISATIONS ?

À long terme, se posera aussi la question de la pollution des terres, pour laquelle il y a peu de données et de références ainsi que celle des indemnités. « Nous n'avons eu pour l'instant que des informations contradictoires, ajoute Olivier Lainé. Pour nous, il y a une responsabilité de l'État qui doit gérer cette crise et mettre en place une procédure claire et rapide. Ce n'est pas à Lubrizol d'instruire les dossiers d'indemnisation même si l'entreprise décide d'abonder le Fonds national agricole de mutualisation sanitaire et environnemental. » Comme avec Monsanto ou d'autres, le risque est celui d'indemnités au rabais et d'accords de non-divulgaration ou de non-poursuite.

■ **FABRICE BUGNOT**
(TRANSRURAL)

mobilisation

« Tout le monde déteste Amazon »

La multinationale Amazon a annoncé qu'elle allait implanter prochainement son plus grand centre de distribution de France en banlieue lyonnaise. Un collectif a organisé en septembre des rencontres-débats pour initier la lutte contre l'entreprise de commerce en ligne, rencontres intitulées « Tout le monde déteste Amazon ». On en parle avec Jonas, un des organisateurs.

Pourquoi avoir appelé votre événement « Tout le monde déteste Amazon » ?

Jonas : Notre but est d'engager le plus largement possible un mouvement de résistance à ce projet, en montrant que personne n'a intérêt à ce qu'Amazon s'implante. Il y aurait des effets très locaux, par exemple 500 camions de plus par jour dans le secteur¹, comme annoncé par les

1 - Le projet d'implantation se situe sur la commune de Colombier-Saugnieu, à proximité de l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry.

promoteurs. Et comme souvent, l'argent public financera les aménagements routiers². Mais c'est aussi contre l'impact global de l'entreprise, contre le « modèle Amazon », que l'on veut engager le débat et la lutte. Rappelons qu'Amazon est la deuxième plus grande cotation boursière derrière Apple, que son patron est l'homme le plus riche du monde, que l'entreprise américaine

est régulièrement sanctionnée pour contourner le fisc et qu'elle bénéficie pourtant de subventions pour s'implanter, que les conditions de travail dans les entrepôts sont à la limite de l'illégalité, qu'Amazon détruit des millions d'objets neufs invendus pour réduire ses coûts de stockage, ou encore qu'Amazon se développe en tuant le commerce physique. Le développement ■ ■ ■

■ ■ ■ d'Amazon pose donc aussi la question de la vitalité de nos centres-villes, celle de l'aménagement du territoire, de notre vivre-ensemble.

L'an dernier, suite à une mobilisation semblable à la vôtre, Amazon s'est rapidement désengagé d'un projet de plateforme logistique dans la région nantaise. On voit que l'entreprise américaine est très sensible à son image...

Jonas : Elle compte en effet beaucoup sur son image souriante, comme son logo³, pour séduire les consommateurs. Ce côté sympathique est si facile à démonter, si fragile, qu'effectivement, elle semble reculer sans insister dès qu'elle rencontre une opposition locale. Mais ne nous y trompons pas : Amazon a les moyens de mettre en concurrence les territoires en faisant du chantage à l'emploi, de tester les différentes possibilités d'implantation, de jouer sur les effets d'annonce. Un entrepôt logistique, ce n'est pas une usine sidérurgique : c'est vite construit, vite déplacé d'un territoire à l'autre.

La mise en concurrence en est facilitée. L'entreprise entretient par ailleurs le secret sur les négociations qu'elle mène et impose aux promoteurs qui travaillent pour elle de signer des clauses de confidentialité. Cet été, dans l'Est lyonnais, un maire a appris qu'Amazon allait construire cet automne un centre de tri de 34 000 m² sur sa commune. L'entreprise a déjà ouvert, en 2018, une agence de livraison sur une commune voisine. Le projet contre lequel nous nous battons, qui serait implanté à moins de 10 km des deux autres sites, serait donc la troisième et dernière pierre à l'édifice de l'Est lyonnais, mais une pierre de taille : une plateforme géante de 160 000 m² ! Cela serait le plus grand entrepôt d'Amazon en France, qui compterait 71 quais d'embarquement pour les poids lourds ! On lutte contre la bétonisation des terres, la hausse du trafic routier, mais est-ce un hasard si Amazon veut s'implanter à deux pas d'un aéroport international ? Il y a donc aussi la question du développement du commerce mondial,

2 - D'après le maire de Colombier-Saugnieu, le département « examine les ajustements nécessaires concernant la voirie », cité dans *Le Progrès* du 27 juillet 2019.

3 - Son logo est une virgule en forme de sourire.

incompatible avec les enjeux environnementaux planétaires.

Combien d'emplois Amazon a-t-il promis pour cette méga-plateforme ?

Jonas : Le promoteur, une multinationale australienne commanditée par Amazon, a annoncé entre 1 700 et 2 500 emplois lors de l'enquête publique. Mais comme vous le dites, ce sont des promesses. On est dans le registre de la communication pour obtenir des avantages fiscaux liés à l'implantation, pour inciter les élus à dépenser les millions nécessaires à celle-ci. Pour cette plateforme, il faudra par exemple élargir les routes et tirer 13 km de lignes électriques : la consommation annuelle du site est estimée à 20 MW par an. Soit deux fois plus que l'aéroport à côté !

Si l'on regarde les plateformes logistiques existantes, on s'aperçoit qu'Amazon n'a jamais atteint le nombre d'embauches qu'il avait annoncé. On peut observer par contre les conditions de travail insupportables dans lesquelles travaillent les salariés. Ces derniers, sur un jour, parcourent jusqu'à 15 km, portent jusqu'à 2 tonnes de colis... Comme l'a souligné le sociologue du travail David Gaborieau [cf. *TRI* n°452], qui est intervenu lors de nos rencontres, « on ne vieillit pas dans un entrepôt Amazon ». Pour cette raison, il y a énormément de rotation de salariés, ce qui rend difficile l'implantation des syndicats. Et les rares présents témoignent des pressions qu'ils subissent.

Amazon entretient cette image d'usines où des robots « intelligents » effectuent les tâches les plus pénibles. La réalité, c'est que la logistique a dépassé le BTP, pourtant le leader historique, en termes de nombre d'accidents du travail.



Dans les entrepôts d'Amazon, comme ici à Madrid (Espagne), les salariés peuvent parcourir jusqu'à 15 km et porter 2 tonnes de colis par jour.

■ RECUEILLI PAR **FABIEN GINISTY**,
ARTICLE PARU DANS LE N°145 DE
L'ÂGE DE FAIRE (OCTOBRE 2019)

agriculture

Faut-il interdire aux vaches de manger des pissenlits ?

Le collectif « Plantes en élevage » se mobilise pour l'autorisation de médecines vétérinaires alternatives.

Les méthodes alternatives aux antibiotiques et à la pharmacopée vétérinaire traditionnelle se sont considérablement répandues¹. On estime aujourd'hui que 78% des élevages en bio de poulets de chair ont recours à des produits alternatifs suite à un problème sanitaire. 57% des éleveurs bovins lait en agriculture biologique utilisent des médecines alternatives comme la phytothérapie, l'aromathérapie ou l'homéopathie. Ces derniers se sont formés.

C'est le cas d'Aurélien Leray, éleveur laitier en Ille-et-Vilaine : « J'ai participé à une formation de trois jours, organisée par le Civam Adage 35 avec un aromathérapeute. Tous les ans, dans notre groupe, nous faisons intervenir un vétérinaire connaisseur des méthodes alternatives en élevage. Avec lui, nous balayons les pathologies rencontrées chez les collègues. Ensuite, on s'appelle entre nous quand il y a un souci déjà rencontré chez un copain ; il nous donne son protocole, ses observations et on avance. » Ces mêmes éleveurs s'organisent aujourd'hui pour défendre les méthodes alternatives. Au sein du collectif « Plantes en élevage », ils ont produit un manifeste, rendu public le 16 octobre, et rappellent les enjeux de la reconnaissance de ces méthodes dans un contexte de développement de l'antibio-résistance. Ce manifeste, signé par plus de 1 000 éleveurs, est notamment porté par l'Institut tech-

Le pissenlit contient des terpènes, des stérols et des acides phénoliques ; il est utilisé en phytothérapie comme diurétique.



L'administration manifeste une extrême frilosité à entrevoir une autre médecine vétérinaire

nique de l'agriculture biologique, la Confédération paysanne, Réseau Civam ou encore Trame².

La situation est critique car, actuellement, ces éleveurs peuvent être verbalisés pour exercice illégal de la médecine vétérinaire. Pour Roxane Mitralias, animatrice syndicale à la Confédération paysanne : « Cette situation freine le partage de connaissances ou l'organisation de formations. Les éleveurs doivent même cacher leurs remèdes loin de l'armoire à pharmacie ! » L'État voit en effet d'un mauvais œil l'utilisation de toute substance médicamenteuse qui ne serait pas passée par les fourches caudines d'une Autorisation de mise sur le marché, délivrée par l'Anses³, et de la prescription vétérinaire. Dans une note, circulant dans le collectif « Plantes en élevage », un vétérinaire relate la position de l'administration sur l'autorisation des plantes : « Afin

de pouvoir autoriser l'administration d'une substance - sous toutes ses formes - à un animal, il est nécessaire de connaître en détail la manière dont il la métabolise et ce pour toutes les espèces domestiques qui ont des métabolismes différents. » Ce qui témoigne de l'extrême frilosité de l'administration à entrevoir une autre médecine en élevage. « Le pissenlit, plante entière fleurie avec ou sans la racine, est couramment utilisé en phytothérapie comme diurétique. Cette plante contient des terpènes, des stérols et des acides phénoliques. Doit-on interdire aux vaches de la consommer au pâturage sous prétexte qu'aucune étude toxicologique n'a été réalisée ? », se demande ce même vétérinaire qui rappelle que tout l'été, les vaches mangent des plantes médicinales... Entre les cris d'orfraie des différents ministres en charge de l'agriculture qui plaident pour la diminution de l'utilisation des antibiotiques en élevage et le rapport pusillanime de l'administration aux médecines alternatives, il semblerait qu'il y ait un grand écart.

■ MAXIME BERGONSO (MRJC)

1 - Il en est de même pour les cultures, comme en témoigne le colloque sur les alternatives aux pesticides organisé les 13 et 14 novembre 2019, à Périgueux, par la Confédération paysanne.

2 - www.plantesen-elevage.fr/manifeste.html.

3 - Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Des modèles rémunérateurs pour le lait de montagne

Le maintien de petites fermes a été soutenu en Italie et en Allemagne par les politiques publiques et des stratégies de valorisation des produits laitiers.

« Dix vaches pour une Mercedes ! » En Suisse, certains éleveurs s'en sortent bien. Mais, au-delà de l'anecdote, comment nos voisins européens réussissent-ils à valoriser le lait de montagne ? Pour y répondre, une étude¹ sur le Tyrol du Sud (Italie) et la Bavière (Allemagne) a été présentée lors d'une réunion du Mouvement agricole et rural solidaire², l'été dernier.

PETITES FERMES

Dans le Tyrol du Sud, alors que la production laitière a failli disparaître dans les années 1960, on compte encore 4800 exploitations qui ont en moyenne 22 vaches. Le maintien d'un nombre important de « petites fermes » est lié à un régime de transmission particulier : la propriété de la terre est familiale et le parcellaire est indivisible. De plus, la valeur de reprise des fermes est estimée, selon la loi, sur la base du revenu dégagé et est bien inférieure à celle du « marché ».

Le succès de ces fermes doit aussi beaucoup à « l'action des coopératives, une politique d'aménagement du territoire très ambitieuse, une cogestion très poussée avec des aides conséquentes et une marque territoriale subventionnée par la Région », note Christophe Perrot, ingénieur à l'Institut de l'élevage et co-auteur de l'étude. Depuis 2002, une part de plus en plus importante du lait est transformée sur place, notamment en Mozzarella et en yaourts, vendus dans la région à des prix élevés. Le prix moyen du lait pour 1000 litres a dépassé les 500 euros en 2017 alors

qu'il était à moins de 400 euros en 2002. Les éleveurs peuvent également compter sur de nombreuses aides³ pour la collecte du lait, l'investissement (gîtes, laiteries, élevages), la compensation de handicaps naturels, etc.

POIDS DES MARQUES

Dans les zones de montagne de Bavière - 4700 exploitations laitières avec 21 vaches en moyenne -, les éleveurs s'en sortent bien aussi mais pour d'autres raisons. « Les conditions naturelles sont plus propices à l'élevage, les petites exploitations familiales sont résilientes, diversifiées et peu endettées, il y a un soutien politique, des revenus du tourisme..., explique Christophe Perrot. Mais, contrairement à l'Italie, les éleveurs ont supprimé leur interprofession et il y a une forte concurrence entre des industriels privés qui parfois

détiennent les coopératives. » La coopérative de Berchtesgaden a été la première à développer, dans les années 1990, des marques de lait « de montagne », « bio » ou « sans OGM ». Depuis, un nombre importants de start-up et de grands groupes comme Lidl ont multiplié les marques et dénominations de lait, souvent autour de valeurs associées à la montagne - authenticité, naturalité, fraîcheur - mais sans cahier des charges. Grâce à ces marques, le prix du lait, moins élevé qu'en Italie mais plus rémunérateur qu'en France, y est assez stable.

DÉPENDANCE AUX SUBVENTIONS

Ces modèles ne sont pas parfaits. Dans le Tyrol, les exploitations sont peu autonomes, avec une forte dépendance aux subventions et des achats importants de concentrés et de fourrage. En Bavière, moins de 15 % des vaches pâturent, cinq camions de collecte concurrents peuvent passer dans le même village et des distributeurs comme Lidl ont pris le pouvoir. Mais les stratégies développées par les éleveurs et les pouvoirs publics de ces régions proches pourraient inspirer la France, où la situation des éleveurs laitiers de montagne ne s'arrange pas.

■ FABRICE BUGNOT (TRANSRURAL)

1 - Menée par C. Perrot, B. Barron, Y. Pechuzal et A. Pflimlin, à la demande France Agrimer et du Cniel - Filière laitière n°494 (déc.) 2018 - Institut de l'élevage.

2 - www.mars-asso.fr.

3 - Au total, les aides peuvent par exemple atteindre 8 000 euros par an pour 8 ha et 12 vaches.



L'Allgäu est un territoire au sud-ouest de la Bavière (Allemagne). Les traditions autour de l'élevage comme le retour des alpages y sont fortes et attirent de nombreux touristes.

Faut-il s'adapter ?

D'où vient le sentiment, de plus en plus oppressant et partagé, d'un « retard généralisé » d'où découle une inévitable injonction à l'« adaptation » ? Éléments de réponse avec le nouveau livre¹ de la philosophe Barbara Stiegler.

Dans son dernier livre, la philosophe et enseignante à Bordeaux Barbara Stiegler établit un lien entre le sentiment de retard et le néolibéralisme. Ce dernier impose à tous les rythmes sociaux une forme de révolution permanente², engendre une accélération généralisée des rythmes et des flux, à l'origine du sentiment de retard et de l'injonction à « s'adapter ». Pourtant, depuis la Seconde Guerre mondiale (et le nazisme), il y a un tabou à mêler le biologique et le politique ; l'application de la théorie de la sélection naturelle au corps social (le darwinisme social³) n'a plus bonne presse... Afin de comprendre le phénomène de colonisation progressive des champs économique, social et politique par le lexique biologique de l'évolution, Barbara Stiegler réalise un minutieux travail de généalogie du néolibéralisme centré sur l'œuvre de Walter Lippmann, qui entend repenser la politique à partir de la révolution darwinienne, et le débat très important qu'il a eu durant de nombreuses années avec John Dewey (cf. encadré).

GÉNÉALOGIE

Les néolibéraux considèrent que les mécanismes de la sélection naturelle ne fonctionnent pas bien et que l'État a un rôle majeur à jouer pour organiser une compétition libre et non faussée - où chaque individu a sa chance - et permettre l'émergence des meilleur-es éléments⁴. Pour les néolibéraux, la désadaptation pathologique de l'espèce humaine nécessite, de la part de l'État, la fabrique du consentement et un gouvernement

d'experts qui aura pour domaines d'intervention privilégiés l'éducation, la santé et l'environnement.

L'œuvre politique de Lippmann s'organise autour du constat que l'espèce humaine est, depuis le début de la révolution industrielle, de plus en plus désadaptée à son environnement. La mondialisation de l'économie impose l'accélération de tous les flux et la destruction de toutes les clôtures alors que l'espèce humaine aurait plutôt tendance à s'adapter lentement, dans un environnement qu'elle souhaite stable et relativement fermé. Pour Lippmann, il y a deux voies possibles : l'adaptation à la mondialisation ouverte, d'une part, et le repli nationaliste et le déchaînement du racisme et de la xénophobie, d'autre part. Pour éviter le second scénario, à partir de ce qu'il observe dans les années 1930, Lippmann déploie alors une conception très autoritaire de la démocratie qui se limite à une technique politique permettant le consentement des masses. Le débat Lippmann-Dewey va donc se cristalliser autour de la question du devenir de la démocratie en lien avec l'avenir du libéralisme.

PLUS QU'UNE THÉORIE ÉCONOMIQUE

Selon Barbara Stiegler, la pensée néolibérale fonctionne très bien parce qu'elle donne un sens à la vie, un sens à l'histoire. Contrairement à ce que ses partisans laissent souvent entendre, le néolibéralisme est bien plus qu'une théorie économique ; c'est un projet de société qui entend renouveler

notre fonctionnement démocratique et proposer de nouvelles modalités de gouvernement de la vie et des vivants. Il a un but ultime, un cap non discutable : une économie mondialisée organisée par la division internationale du travail. Toute contestation de ce cap fait le lit des totalitarismes. Il suffit alors d'un peu de « pédagogie » pour expliquer les réformes (visant l'adaptation de l'espèce humaine à son nouvel environnement) et obtenir ainsi le « consentement des masses ». Suite à ce constat, la philosophe reprend le travail de Michel Foucault⁵ sur la notion de « biopolitique » (mode de gouvernement de la vie et des vivants). Elle identifie une « biopolitique » spécifiquement néolibérale : l'espèce humaine évolue pour s'adapter à son milieu et l'État (et ses experts) a pour rôle d'orienter et d'optimiser cette évolution, par des politiques de santé, d'éducation...

Ainsi, la compétition libre et non faussée - organisée par les pouvoirs publics -, où règne l'égalité des chances, permettra l'émergence des meilleur-es éléments et ceci, dans toutes les classes sociales et dans tous les territoires... Les analyses développées dans ce livre par Barbara Stiegler constituent un véritable diagnostic du présent où la norme de compétitivité entrepreneuriale s'impose partout dans la vie des gens (ce que Foucault a également très bien analysé : l'individu comme entrepreneur de soi). Depuis quelques années, les idées de retard et de désadaptation, si chères aux néolibéraux, ont également trouvé une multitude de déclinaisons locales. L'injonction à « maintenir le cap » (accompagnée de « pédagogies » adéquates pour convaincre de son bien-fondé) peut être détectée localement, au travers, par exemple, de la rigueur budgétaire exigée de tous, des obligations d'économies d'échelle, de réorganisation des services de l'État et des collectivités locales sur un mode managérial... La question de l'adaptation est fréquemment formulée : des communes ou des régions trop ■■■

1 - « Il faut s'adapter ». Sur un nouvel impératif politique - paru en janvier 2019 dans la collection NRF Essais de Gallimard (336 p).

2 - Allusion à la « monstrueuse accélération de la vie » du philosophe Nietzsche (1844-1900) sur lequel Barbara Stiegler a beaucoup travaillé.

3 - Doctrine sociopolitique apparue au XIX^e siècle qui voit dans l'origine des espèces décrite par Darwin (1809-1882) dans le monde animal comme une clé pour comprendre le développement de la civilisation.

4 - C'est là une différence notable entre néo et ultra-libéraux, ces derniers prônant plutôt un minimum d'interventionnisme de l'État, seule condition pour que les plus forts l'emportent, par sélection « naturelle ».

5 - À la fin des années 1970, le philosophe (1926-1984) établit notamment que l'un des éléments nouveaux du néolibéralisme réside dans le retour invasif de l'action de l'État dans toutes les sphères de la vie.



■■■ petites qui ne peuvent pas rivaliser à l'échelon européen, un secteur touristique inadapté aux demandes de la clientèle mondialisée, des jeunes qui n'adaptent pas leur parcours de formation aux potentialités d'emploi de leur territoire (alors qu'il y a des postes à pourvoir dans l'industrie, les services à la personne...), etc.

RÉINTERROGER LES ÉVIDENCES

Barbara Stiegler constate aussi que la crise environnementale et, dans une moindre mesure, le développement du numérique, viennent chambouler l'agenda néolibéral et son grand récit téléologique : le « cap indiscutable » s'avère être insoutenable pour la planète. Et des « publics » (concept proposé par John Dewey), constitués de gens mobilisés autour de questions politiques (sans que cela se traduise d'ailleurs dans les résultats des élections, preuve de la crise profonde de notre démocratie représentative), tentent de déjouer la « biopolitique néolibérale ».

Par ce livre, Barbara Stiegler nous invite à ré-interroger les liens entre biologie et politique. Quels indices peut-on déceler dans les dernières réformes territoriales et dans les changements d'appellation de la Datar (Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale), devenue Diact (Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compé-

titivité des territoires), puis CGET (Commissariat général à l'Égalité des territoires) ? Quelles pistes de travail mettre en chantier avec les acteurs du développement local dont les intentions sur et pour les populations sont assez évidentes (améliorer les conditions de vie, accueillir de nouveaux habitants, redynamiser les territoires...) ? La notion de « biopolitique » est-elle pertinente pour l'analyse des politiques publiques territoriales ? Quelles nouvelles « biopolitiques » s'affirment dans notre époque de crise écologique aiguë ?

■ JEAN-MARIE PERRINEL
(ASSOCIATION LA BRÈCHE)

WALTER LIPPMANN (1889-1974) est un intellectuel, écrivain, journaliste et polémiste américain. Il travaillera et popularisera notamment les concepts de « fabrique du consentement » et de « guerre froide ». Sur la base de ses analyses, un colloque à son nom a été organisé à Paris en 1938 dont l'objectif était de refonder le libéralisme après les constats d'échec issus de la Grande Dépression des années 1930.

JOHN DEWEY (1859-1952) est un psychologue et philosophe américain du courant pragmatiste qui a également beaucoup écrit dans le domaine de la pédagogie. Pour lui, l'individu n'est pas un être isolé, mais participe à une société. Cette thèse marque sa philosophie politique comme en témoigne l'importance donnée au « public » et à l'harmonisation des intérêts particuliers. Sa pensée vise aussi, et peut-être surtout, le développement de l'individualité, c'est-à-dire de la réalisation de soi à travers la démocratie conçue non pas comme une forme de gouvernement mais comme une participation des individus à l'action collective.

en bref

UNE MAISON POUR L'ÂGE DE FAIRE

Le journal *L'âge de Faire*, la MJC de Saint-Auban et Graines de cultures vont s'installer dans une « Maison Commune » à Saint-Auban (06). Ce lieu partagé à vocation sociale, économique, écologique et culturelle comportera des bureaux mais aussi une bibliothèque, un café associatif, un jardin partagé et pourra également accueillir d'autres associations ou médias. Un financement participatif pour la rénovation du bâtiment a été lancé : www.zeste.coop/fr/maison-commune-saint-auban. □

GRANDS PROJETS INUTILES

Reporterre a publié mi-octobre une carte recensant les luttes contre les grands projets inutiles et imposés (GPII) en France, définis comme constituant un « désastre écologique, socio-économique et humain » et qui n'intègrent pas « la participation effective de la population à la prise des décisions ». Cette carte, réalisée avec Le Mouvement et Partager c'est sympa compte pour l'instant 127 luttes réparties en sept catégories et ne demande qu'à être complétée ! À retrouver sur : <https://reporterre.net>. □

NUCLÉAIRE PARTOUT

Le Monde a révélé le 14 octobre dernier que le gouvernement prévoyait la construction de six réacteurs EPR dans les quinze prochaines années. Dans une lettre adressée au président d'EDF, le gouvernement donne une feuille de route précise et demande avant la fin de l'année « un état des lieux intégrant le retour d'expérience de la construction des premiers EPR » et « une analyse des capacités de la filière » pour construire les nouveaux réacteurs. □

En revues

PAR ALAIN CHANARD

Pour la science

SEPTEMBRE 2019



La fin des insectes ?

Ne plus avoir à « *nettoyer son pare-brise maculé par les collisions avec les insectes volants* » est un constat inquiétant, mais suffit-il pour conclure à une chute de « *l'abondance entomologique* » ? Il s'ajoute en tout cas à « *un faisceau d'indices qui tend à montrer que l'on assiste bel et bien à une baisse rapide des populations d'insectes, un peu partout dans le monde* ». Jean-François Silvain, président de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB), souligne que cette raréfaction menace les oiseaux, les mammifères insectivores, les poissons et les amphibiens qui vivent d'insectes et, dans un autre registre, la pollinisation de près de 90% des plantes à fleurs, lesquelles représentent 90 à 96% de la biodiversité végétale. La production de près d'une centaine de fruits, graines et noix dont nous nous nourrissons risquent d'être affectée.

Pour ce qui est des causes de ce déclin, « *là encore, les études quantitatives restent insuffisantes, mais les suspects sont nombreux et évidents : disparition ou fragmentation des habitats, étalement urbain, artificialisation des berges, assèchement des zones humides, pollution, pesticides, agriculture intensive... Y remédier est possible, mais impliquerait, comme pour la question du climat, des changements profonds qui heurteraient des intérêts particuliers. À n'en pas douter, cela fera naître des bataillons d'entomoseptiques.* »

Pour la science n°503 — www.pour-lascience.com — 6,90 € — abonnement annuel (douze numéros) : 59 €.

Le Point

3 OCTOBRE 2019



Requiem pour la France rurale.

L'assimilant à sa seule composante agricole, Franz-Olivier Giesbert pense que le milieu rural n'a jamais mieux été représenté que par Jacques Chirac, « *un avatar de Vercingétorix, de surcroît grand tâteur de culs de vache, qui aimait l'odeur du foin coupé, de l'herbe mouillée. [...] Avec son amour de la gaudriole, de la bonne chère, des paysans, il était comme une survivance rabelaisienne d'un monde englouti, celui de cette France du bout du monde, qui, au pied des clochers, n'en finit pas de mourir à petit feu, dans une indifférence quasi générale. [...] Que serait une France dépouillée de sa ruralité ? Il lui manquerait les bocages, les prairies, le chant du monde, le royaume des cieux et aussi le bon sens.* »

Après le poids des mots creux et le choc des clichés, *Le Point* déploie son bon sens en sous-entendant que la préservation du bocage et des prairies requiert de ne pas trop critiquer les pesticides. Il note au passage que « *98,6% [des exploitations agricoles françaises] font moins de 300 ha* »... et ne peut s'empêcher de faire sa couverture avec la photo d'un céréaliculteur « *à la tête d'une exploitation de 360 hectares en Loire-Atlantique* » c'est-à-dire représentant les 1,4% restant ! Dans les pages intérieures, le témoignage de ce cultivateur est bizarrement illustré par le grand portrait en pied d'un sympathique éleveur au milieu de ses moutons...

Le gloubi-boulga continue avec l'éloge du « *maire courage* » Daniel Cueff, « *premier édile à prendre un arrêté interdisant l'usage de pesticides à moins de 150 mètres des habitations* », puis par la mise en accusation de *Nous voulons des coquelicots* et de *Génération futures*, les deux associations qui l'auraient manipulé. À la fin, l'exemple des pomiculteurs du Limousin semble pourtant montrer que l'épandage de produits phytosanitaires n'est pas sans poser problème et que le dialogue et la recherche collective de réponses adaptées sont préférables à la dénegation outrée.

Le Point n°2458 — 74, avenue du Maine 75014 Paris — www.lepoint.fr — 4,90 € — abonnement annuel : 117 €.



Délibérée

JUIN 2019

(In)égalités : que fait la Justice ?

Dans le dossier que la revue du Syndicat de la magistrature consacre à la Justice face aux inégalités, Alexis Spire et Katia

Weidenfeld évoquent la notion de « *capital procédural* ». Celui-ci combine « *différentes formes de capital mises au jour par Pierre Bourdieu. Le capital économique, agrégation de plusieurs types de richesses, permet de supporter le coût des démarches qui précèdent le procès (avocat-e, constats, photocopies, etc.), surtout lorsqu'il s'agit d'attendre plusieurs années une solution ou une indemnisation. Le capital culturel permet de répondre aux attentes des professionnel-les du droit (adopter la posture attendue devant les juges) et, par sa composante scolaire, de savoir se repérer dans les méandres d'une procédure écrite et technique (être en mesure de fournir les bons justificatifs, de produire ou de retrouver certaines preuves ou attestations...).* Le capital social, recouvrant l'ensemble des contacts et réseaux d'amitié qu'un individu peut mobiliser, permet de mieux choisir les professionnel-les du droit dont on peut s'entourer et d'accumuler des conseils tout au long de la procédure. »

Délibérée n°7 — éditions La Découverte — <https://revuedeliberee.org> — 12 € — abonnement un an (trois numéros) : 36 €.

Agir en rural

SEPTEMBRE 2019

Éducation populaire, école de la vie.

Dans la revue du mouvement Chrétiens dans le monde rural (CMR), Salvatore La Rocca, maire de Distroff (Moselle), se demande si « *les mouvements d'éducation populaire ne se sont pas trouvés "piégés" ou "emprisonnés" dans ce secteur des loisirs qui, à l'aube des années 1980, deviendra l'occasion d'affirmer l'épanouissement individuel et personnel au point d'oublier toute démarche d'émancipation collective. [...] Aujourd'hui, la société se décompose. La course irresponsable au profit conduit à brève échéance à un risque mortel pour l'ensemble de l'humanité, la biodiversité et l'ensemble de la planète. [...] Face à cette situation, les mobilisations se sont multipliées depuis neuf mois pour refuser l'inacceptable et exiger un changement de système. Le mouvement des Gilets jaunes, à l'origine de cette mobilisation, a remis au cœur du débat politique l'exigence d'une démocratie réelle et d'une justice fiscale, sociale et écologique. Les grèves de jeunes pour le climat et les marches du siècle traduisent une prise de conscience écologique qui s'est aussi manifestée dans les urnes.* »

Agir en rural n°118 — ACO — 7, rue Paul Lelong 75002 Paris — www.chretiens-ruraux.fr — 5,80 € — abonnement un an : 22 €.



Au fil des lectures

PAR ALAIN CHANARD



Zéro chômeur

Dix territoires relèvent le défi

CLAIRE HÉDON, DIDIER GOUBERT ET DANIEL LE GUILLOU

« Essayez l'inverse ! », suggérait le dramaturge Bertold Brecht. Et c'est justement ce que font les acteurs de la démarche « Territoires zéro chômeurs de longue durée » (TZCLD). Plutôt que de rechercher ce qui pourrait manquer aux personnes privées d'emploi pour accéder au marché du travail, ils les invitent à identifier elles-mêmes leurs compétences, leurs savoir-faire et leurs envies. Plutôt que de se focaliser sur les postes de travail existants, ils aident les acteurs d'un territoire donné à repérer les activités qu'il conviendrait de déployer pour mieux prendre soin des personnes et de l'environnement... Plutôt que de pousser les individus à bien se vendre pour accéder avant les autres aux trop rares places disponibles, ils prônent le collectif, la solidarité, l'entraide...

Initiée en 1995 par un entrepreneur de l'économie sociale, Patrick Valentin, et relancée en 2011 par le mouvement ATD Quart monde, la démarche a d'abord été mise en œuvre dans cinq « micro-territoires » (entre 5 000 et 10 000 habitants). En février 2016, une loi adoptée à l'unanimité a doublé ce nombre : jusqu'en 2022, dix expérimentations locales doivent permettre de vérifier les postulats de TZCLD, tant en milieu rural (Pays de Colomby et du Sud Toulousain ; Pipriac et Saint-Ganton ; Loire, Nièvre et Bertranges...) que dans des zones urbaines (XIII^e arrondissement de Paris, quartier Saint-Jean de Villeurbanne...). Un de ces postulats est que les fonds publics et les manques à gagner liés au chômage de longue durée peuvent être judicieusement recyclés en sources de co-financement de nouveaux emplois. Les allocations et les budgets des dispositifs habituels de soutien sont dans cette perspective réorientés vers la création d'Entreprises à but d'emploi (EBE) qui sont en mesure d'accorder immédiatement des contrats à durée indéterminée à des personnes jusqu'alors exclues du marché de l'emploi. Un autre postulat étant que ce n'est pas le travail qui manque mais les possibilités de créer de nouveaux postes, les EBE identifient des activités utiles susceptibles d'être développées sans concurrencer d'autres entreprises. Et, de fait, la liste des ressources sous-utilisées et des besoins non satisfaits est aussi longue que variée : aide aux personnes âgées, recyclerie, petits travaux administratifs, bûcheronnage, épicerie ambulante, fabrication de meubles en bois de palette ou de couches lavables, diagnostics énergétiques, nettoyage de chantier, éco-mobilité, entretien d'espaces verts...

Cet ouvrage très bien construit s'appuie tout d'abord sur une sélection de données et de références précises pour exposer les causes et les désastreuses conséquences du chômage de longue durée dans notre pays. Il présente ensuite le « renversement de perspective » que constitue TZCLD en matière de lutte contre la précarisation et l'exclusion. L'accent mis sur la mobilisation d'un maximum d'acteurs des territoires montre par ailleurs que cette démarche régénère puissamment une dynamique du développement local trop souvent à bout de souffle. Surtout, de nombreux exemples disséminés dans le livre illustrent la reprise de confiance en elles-mêmes que cette approche favorise chez les personnes qui en bénéficient, notamment chez celles qui n'étaient même plus inscrites dans les registres de Pôle emploi.

Les premiers résultats de l'expérimentation sont pour le moins encourageants et plaident d'ores et déjà en faveur d'une généralisation de cette démarche assez révolutionnaire.

Les Éditions de l'Atelier/Éditions Ouvrières et Éditions Quart Monde – www.editions-atelier.com – www.atd-quartmonde.fr/editions – www.tzclld.fr – avril 2019 – 320 pages – 16 €.

Histoire rurale de l'Europe XV^e-XX^e siècle

SOUS LA DIRECTION DE LAURENT HERMENT

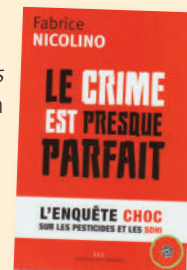


Les quatorze textes rassemblés dans cet ouvrage identifient et analysent les moteurs de la spectaculaire croissance de la production agricole qui, en cinq siècles, a permis à l'Europe de construire « le monde moderne ». Loin d'être uniforme et linéaire, cette histoire s'inscrit dans des contextes géographiques, écologiques et économiques très variés. Même à l'échelle d'une simple région, des dynamiques contradictoires peuvent être à l'œuvre, par exemple entre l'avènement précoce d'une agriculture de type capitaliste, la montée en puissance d'activités telles que la viticulture ou la sériciculture, le contrôle des terres par des élites urbaines ayant elles-mêmes des stratégies diverses et variées... Sur un fond de croissance démographique continue, de progrès techniques et de phénomènes tels que l'arrivée de plantes américaines (pomme de terre, maïs...), cette histoire tient compte du rôle des institutions politiques et des cadres juridiques sur la croissance agricole et, d'autre part, des évolutions plus globales des économies rurales et des échanges internationaux. Les éclairages apportés concernent la France, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne, le Danemark, la Suède, les Pays-Bas ou encore la Suisse.

Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales – collection En temps & lieux – www.editions.ehess.fr – juin 2019 – 336 pages – 26 €.

Le crime est presque parfait

FABRICE NICOLINO



L'initiateur, en septembre 2018, de la pétition « Nous voulons des coquelicots », qui réclame l'interdiction des pesticides de synthèse, livre les résultats d'un long travail d'enquête sur les fongicides SDHI, fréquemment utilisés pour combattre les champignons et les moisissures, notamment sur des fruits, des salades ou des céréales, mais également sur des terrains de foot ou de golf. Des chercheurs accusent ces molécules de s'attaquer à la fonction respiratoire de tous les êtres vivants et donc de provoquer des maladies neurologiques et des cancers chez les humains. En France, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) estime que ces risques ne sont pas avérés et se refuse en conséquence à déclencher une alerte sanitaire. Pour Fabrice Nicolino, ce « circulez, y'a rien à voir » reflète une nouvelle fois la puissance du lobby des pesticides.

Éditions Les Liens qui Libèrent – août 2019 – 256 pages – 20 €.



Notre pain est politique

Les blés paysans face à l'industrie boulangère

GROUPE BLÉ, AVEC MATHIEU BRIER

Depuis une quinzaine d'années, « un groupe protéiforme de paysan-nes, meuniers-nières, boulangers-ères, souvent les trois à la fois » s'efforce de « retrouver de l'autonomie quant aux semences » et d'identifier les blés les plus adaptés aux types de pains que ses membres veulent promouvoir. C'est dans la mouvance de la Confédération paysanne et en réaction à la standardisation des plantes par l'agro-industrie que cette initiative est née en Rhône-Alpes et qu'elle s'est confortée jusqu'à rassembler aujourd'hui une quarantaine de productrices et producteurs. Le partage des pratiques, la recherche collective des variétés traditionnelles les plus intéressantes, l'établissement d'une relation privilégiée avec le centre de ressources génétiques de l'Inra de Clermont-Ferrand et les expérimentations entreprises de façon concertée à toutes les étapes qui vont du grain au pain ont doté le groupe Blé de l'Ardeur d'une forte expertise.

Voyant que d'autres n'en avaient pas besoin pour s'autoriser à débâter sur les « semences anciennes », le « pain bio » ou le « retour du levain », il a fait appel aux « camarades de la revue Z » pour l'aider à réaliser « un ouvrage précis, complexe et abordable » qui puisse permettre à tout un chacun de mieux comprendre l'enjeu fondamental que constitue notre pain quotidien. Il en ressort que cet enjeu ne s'inscrit pas seulement dans les registres de la santé ou de l'économie mais au moins autant dans celui de la politique : du champ à la table, le choix (ou, trop souvent, le non-choix) de ce qui nous nourrit conditionne notre organisation sociale, les orientations et le fonctionnement des systèmes productifs, notre imaginaire...

Ce très bel objet est rempli d'informations scientifiques et techniques, de conseils pratiques et de recommandations quant au choix ou à l'utilisation des farines, mais il déborde surtout d'invitations à la réflexion.

Éditions de la dernière lettre – 3^e trimestre 2019 – 208 pages – 13 €.



Campagnes solidaires

Mensuel de la Confédération paysanne



Campagnes solidaires est le mensuel de la Confédération paysanne. Chaque mois, il propose une lecture syndicale de l'actualité agricole, ouvre un dossier de huit pages sur un thème agricole, alimentaire ou rural, présente des points de vue, des portraits de fermes, des initiatives de terrain...

Pour feuilleter un numéro et s'abonner en ligne (45 euros/an), aller sur le site : confederationpaysanne.fr/campagnes_solidaires.php



Ou écrire à

Campagnes solidaires – 104, rue Robespierre – 93170 Bagnolet

Transrural initiatives

Vous pouvez vous abonner
ou commander un numéro en ligne sur :
<http://boutique.transrural-initiatives.org>

La revue associative des territoires ruraux

Transrural initiatives est une revue bimestrielle portée par des organisations de développement agricole et rural qui se reconnaissent dans les valeurs de l'éducation populaire. En s'appuyant sur un comité de rédaction composé d'acteurs du développement rural (animateurs, militants associatifs), associés à des journalistes, elle propose une lecture de l'actualité et des enjeux concernant les espaces ruraux qui privilégie les réalités de terrain et valorise des initiatives locales et innovantes. La revue appréhende ces territoires dans la diversité de leurs usages et met en avant des espaces où il est possible d'habiter, de se déplacer, de s'instruire, de se cultiver, de produire, de se distraire et de tisser des liens. Ces expériences locales illustrent concrètement des alternatives au modèle de développement économique dominant, marqué par la mise en concurrence généralisée, la disparition des solidarités et l'exploitation aveugle des ressources naturelles. *Transrural* entend sortir de la morosité ambiante et invite à l'action ! Dans chaque numéro, un dossier thématique permet d'approfondir une question (ex. : Agriculture et société : vers un nouveau contrat ; Repenser l'accueil des migrants dans les territoires ruraux ; Les champs de la culture revisités...).

Sans publicité, la revue assure son fonctionnement et son indépendance grâce aux abonnements.



BON D'ABONNEMENT

Pour un abonnement d'un an (6 numéros de 40 pages) :

- Tarif normal (individus) : 55€ ;
- Tarif réduit (étudiants, chômeurs, temps partiel subi, abo. groupés – à partir de 5 personnes) : 45€ ;
- Tarif associations : 60€ ; Tarif institutions (collectivités, bibliothèques...) : 90€ ;
- À l'étranger : tarif normal : 65€ ; tarif institution : 95€.

Société : Nom - Prénom :

Adresse :

CP/Ville : Tél. / mail (en cas de retour de numéros) :

Je souhaite recevoir une facture : ☐ OUI ☐ NON

Si vous souhaitez faire découvrir la revue,
indiquez ici les coordonnées de la personne de votre choix, nous lui enverrons un numéro :

Nom : Prénom :

Adresse :

Mail :

Règlement par chèque à l'ordre de Transrural initiatives ou par mandat administratif
Transrural initiatives - 58, rue Regnault - 75013 Paris
transrural@globenet.org

